Nations Unies

S/PV.8051



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8051e séance

Mercredi 20 septembre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Desalegn	(Éthiopie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wang Yi
	Égypte	M. Al Sisi
	États-Unis d'Amérique	M. Pence
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Le Drian
	Italie	M. Gentiloni Silveri
	Japon	M. Kono
	Kazakhstan	M. Abdrakhmanov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme May
	Sénégal	M. Sall
	Suède	M. Löfven
	Ukraine	M. Poroshenko
	Uruguay	M. Loedel

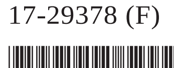
Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies : application et suivi

Lettre datée du 22 août 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/766)

17-29378 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Expression de sympathie à la suite des tremblements de terre survenus au Mexique et des tempêtes tropicales qui ont frappé la côte atlantique et les Caraïbes

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais, au début de la présente séance, exprimer, au nom des membres du Conseil de sécurité, notre profonde tristesse suite aux pertes en vies humaines et aux dégâts causés par le tremblement de terre qui s'est produit hier au Mexique. Les membres du Conseil présentent leurs condoléances au Gouvernement et au peuple mexicain, qui ont connu deux tremblements de terre graves en l'espace de deux semaines. Les membres du Conseil souhaitent également présenter leurs condoléances à toutes les victimes des tempêtes tropicales qui ont frappé la côte atlantique et les Caraïbes cette saison. Je souhaite un relèvement rapide à tous ceux qui ont été touchés par cette catastrophe naturelle.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies : application et suivi

Lettre datée du 22 août 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/766)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres et aux autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

J'ai également le grand plaisir d'accueillir les personnalités suivantes, qui vont faire des exposés à la présente séance : S. E. le Secrétaire général; S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine; et S. E. M. José Ramos-Horta, Président du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

Les membres sont saisis d'une liste des orateurs qui ont demandé à participer à la présente séance, conformément aux articles 37 et 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie du Conseil à cet égard. Je propose qu'ils soient invités à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/766, qui contient le texte d'une lettre datée du 22 août 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Éthiopie, transmettant une note de cadrage relative à la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie l'Éthiopie, qui préside ce mois le Conseil de sécurité, d'etre un contributeur si fidèle au maintien de la paix. Ses contingents sont en première ligne dans certaines de nos missions les plus difficiles, et nous lui sommes extrêmement reconnaissants de cet engagement.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour fortifier cette activité phare des Nations Unies. Chaque jour, les soldats de la paix créent les conditions d'une paix durable propre à protéger les civils, à l'instar des centaines de milliers de personnes au Soudan du Sud et en République centrafricaine qui ont cherché un refuge. Au fil des années et dans le monde entier, 55 opérations de maintien de la paix ont mené leurs mandats à bon terme. Nombre de missions politiques ont fait de même. Quatre missions sont en train de réduire leurs effectifs ou sur le point d'être closes, leur travail désormais terminé, et les stratégies visant à garantir une transition sans heurt dans de tels contextes sont absolument cruciales.

Le maintien de la paix est toujours un instrument très rentable. Les Haïtiens et les Ivoiriens pourront avoir un avenir meilleur grâce, en partie, au soutien de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Je rends hommage aux nombreux soldats de la paix qui ont payé le prix ultime en s'acquittant de ce travail vital.

(*l'orateur poursuit en français*)

Malgré les succès évidents, les opérations de paix, parfois, peuvent décevoir, sembler à court de perspective, incapables de mettre un terme à des engagements de plusieurs décennies. Cela nous pousse à une réflexion sur nos objectifs, les moyens que l'on se donne, notre capacité à mettre en œuvre des mandats complexes et à satisfaire les multiples attentes. Les opérations de paix sont déployées dans des environnements difficiles, là où

les Nations Unies sont parfois les seules à être prêtes et en mesure d'agir. Les opérations de paix sont soumises à des attentes considérables, peut-être trop lourdes, car elles doivent répondre aux urgences tout en contribuant à des solutions de long terme. Enfin, les opérations de paix doivent souvent faire face à des situations d'une telle complexité qu'il est illusoire d'espérer y apporter une solution en quelques années.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, dont les recommandations restent au cœur de nos efforts pour promouvoir la sécurité collective, a appelé à procéder à quatre réformes de fond. Mes efforts de restructuration visent en partie à les concrétiser.

Premièrement, nous devons prendre acte de la primauté de la politique, de manière que les opérations de paix soient déployées pour appuyer des efforts diplomatiques actifs, et non pour s'y substituer. Mes propositions concernant l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat visent à renforcer le lien entre les stratégies et les opérations politiques et entre les piliers de notre action, à savoir la paix et la sécurité d'un côté et le développement et les droits de l'homme de l'autre. Si nous parvenons à mieux faire en matière de prévention, de médiation et de consolidation de la paix, nous pourrons atténuer les exigences irréalistes et dangereuses dont font l'objet nos collègues en uniforme.

Deuxièmement, les opérations de paix doivent être correctement équipées. Il est temps de combler des lacunes critiques dans les domaines de la technologie, des transports et de l'appréciation de la situation. Une mobilité accrue, un meilleur équipement et une formation et des renseignements de meilleure qualité nous permettront de faire un meilleur travail et, à terme, avec des effectifs réduits.

Troisièmement, les opérations de paix doivent incarner les valeurs des Nations Unies. Dès les premiers jours de mon mandat, j'ai envoyé des signes forts de ma détermination à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles. Marque indéniable de progrès, les États Membres certifient désormais, en amont de leur déploiement, qu'aucun des membres de leur personnel ne s'est par le passé rendu coupable d'inconduite ou de violations des droits de l'homme, et le Secrétariat procède également au contrôle des antécédents de certains hauts fonctionnaires. Nous venons de nommer le tout premier Défenseur des droits des victimes, et nous sommes en train de prendre d'autres mesures énergiques pour promouvoir le principe de responsabilisation. Conformément à un plan mis en œuvre à l'échelle de l'Organisation pour parvenir à la parité des sexes, je suis en train de préconiser l'augmentation du nombre de femmes dans les composantes militaire et de police dans nos opérations. Davantage de femmes dans le maintien de la paix, c'est un maintien de la paix plus efficace.

Quatrièmement, nous devons nouer des partenariats plus solides. Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril, est une étape cruciale. Au-delà des contingents qu'ils fournissent, les États africains assument des responsabilités importantes au service de la paix et de la sécurité sur le continent. Dans toute l'Afrique, nous travaillons en étroite collaboration avec les partenaires régionaux et sous-régionaux, depuis la Mission de l'Union africaine en Somalie jusqu'au Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), en passant par la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad. J'appelle le Conseil de sécurité à renforcer son appui, notamment par des mandats clairs et un financement prévisible, en particulier au G5 Sahel, pour que la Force conjointe dans la région devienne opérationnelle, ainsi qu'à la Force multinationale mixte qui lutte contre Boko Haram.

Notre partenariat avec l'Union européenne est également crucial, et je me réjouis à la perspective de signer avec elle un accord-cadre et d'étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes de collaboration trilatérale.

Ces partenariats revêtent une importance particulière au vu des multiples tâches en cours d'exécution. Nous sommes à présent confrontés à la nécessité d'imposer la paix et de lutter contre le terrorisme, et la précarité des environnements dans lesquels nous opérons exige des efforts supplémentaires. Il va sans dire que les forces de maintien de la paix ne sont pas censées se consacrer à l'imposition de la paix ou à la lutte contre le terrorisme. Nous devons tirer parti de la complémentarité qui doit exister entre l'ONU et les organisations régionales et autres. J'en appelle de nouveau au Conseil de sécurité pour qu'il veille, à cet égard, à définir des mandats clairs et à assurer un financement adéquat.

(*l'orateur poursuit en français*)

Au cours des prochains mois, nous allons progresser dans la mise en œuvre de ces réformes,

qui doivent nous permettre d'être meilleurs dans ce que nous faisons. Dans l'immédiat, j'ai demandé à ce qu'une revue des opérations de paix soit menée, afin de voir comment nos opérations en cours peuvent mieux répondre aux nombreux défis évoqués.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Grâce au partenariat et à l'appui du Conseil de sécurité, nous pouvons adapter les opérations de paix afin qu'elles soient en mesure de surmonter les épreuves aussi bien anciennes que nouvelles, et qu'elles soient plus efficaces pour un coût moins élevé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Mahamat.

M. Mahamat : C'est toujours un honneur renouvelé et un privilège pour nous d'être invités à nous exprimer devant le Conseil de sécurité. Qu'il me soit permis, avant tout propos, d'exprimer notre gratitude à tous les États Membres présents ici.

J'ai d'autant plus de plaisir à m'adresser au Conseil que notre rencontre d'aujourd'hui se tient dans le cadre de la présidence du Conseil assurée par la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Je voudrais ici féliciter et remercier très vivement S. E. Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, pour l'initiative de ce débat sur les opérations de maintien de la paix et pour avoir su, avec tous les autres membres africains du Conseil, forger, depuis de longs mois, la salutaire unité et la cohérence de vues sur nos positions, de même que pour le travail remarquable de plaidoyer qu'ils entreprennent. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance, et ce, non seulement au nom de l'Union africaine, mais aussi et surtout en celui des peuples de notre continent, que nous voulons placer constamment au cœur de nos préoccupations.

Le débat d'aujourd'hui nous donne une occasion nouvelle de faire le point et de nous interroger sur notre détermination commune, réelle et de bonne foi, à avancer sur la question du financement des opérations mandatées ou autorisées par l'Union africaine, à travers les contributions soumises à recouvrement des Nations Unies. De notre point de vue, une avancée décisive et à court terme sur cette question est une condition nécessaire du renforcement de la crédibilité du partenariat entre nos deux organisations. Car, et ne nous y trompons pas, nos nombreuses réunions et échanges au plan institutionnel, si enrichissants soient-ils, de même que nos déclarations de principe, n'auront aucun effet s'ils ne sont pas suivis de décisions et d'actions concrètes de notre part à tous.

À cet égard, je voudrais fortement réitérer ici notre ferme et constante détermination à aboutir très rapidement à un projet de résolution de fond qui reconnaisse notre contribution à l'architecture mondiale de paix et de sécurité, en acceptant le principe que les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, qui auraient recueilli l'assentiment du Conseil de sécurité, pourraient être soutenues au moyen des contributions soumises à recouvrement de l'ONU. C'est pour nous une question de justice.

J'entends souvent dire que l'Architecture africaine de paix et de sécurité ambitionne d'apporter des solutions africaines aux problèmes africains. Cela me paraît une interprétation restrictive de l'état d'esprit ayant structuré la doctrine même qui sous-tend cet outil innovant qu'est notre architecture. Il nous paraît manifeste que les problèmes en Afrique ne sont pas que des problèmes des Africains. En effet, leurs causes ne sont certainement pas uniquement endogènes à l'Afrique et il est désormais, me semble-t-il, de notoriété publique que les conséquences induites par les crises auxquelles le continent africain est confronté n'affectent pas que les Africains.

Parce que le problème en question, quel qu'en soient les causes et origines, affecte en premier lieu les Africains, l'Union africaine a toujours réaffirmé et assumé son leadership pour y faire face. Nous disons que la complexité des enjeux et crises en cause est telle qu'aucune organisation ne peut à elle seule apporter tout l'éventail des réponses requises. Il nous paraît dès lors juste et opportun que l'architecture internationale reconnaisse, par des décisions concrètes, les efforts fournis par l'Union africaine et ses États membres en la matière. Il nous paraît également important de souligner que les arrangements *ad hoc* ne permettent pas d'apporter des solutions durables et pérennes.

Une résolution de principe sur la question du financement des opérations mandatées ou autorisées par l'Union africaine, et qui auraient recueilli l'assentiment subséquent du Conseil de sécurité, à travers les contributions soumises à recouvrement, ne serait pas, dans notre esprit, un mécanisme qui ouvrirait systématiquement l'accès aux ressources financières de l'ONU. Il reste entendu que les décisions spécifiques à prendre au cas par cas par le Conseil de sécurité et

le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur l'octroi éventuel des mandats des opérations concernées seront assujetties à un processus concerté et conjoint d'analyse, d'évaluation, de planification et d'établissement des rapports, qui serait conduit par nos deux secrétariats.

De notre point de vue, aucun argumentaire pertinent ne saurait justifier nos manquements communs à convenir ici et aujourd'hui même de cette résolution de principe. L'Union africaine, comme toutes les organisations de la même nature, connaît des manquements et reste déterminée à y faire face. Il ne s'agit pas pour nous de remplir un cahier de charges quelconque imposé de l'extérieur, mais d'une exigence éthique que nous nous fixons nous-mêmes selon un échéancier que nous nous sommes imposé, car cette exigence éthique, disais-je, conditionne non seulement la solidité de notre crédibilité institutionnelle, mais aussi et surtout, parce que nous l'assumons au nom de nos populations, qui sont la raison d'être même de notre organisation.

Pour nous, il s'agit aussi de la nécessaire convergence de vue. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies doit permettre aux organisations régionales, comme l'Union africaine, de contribuer pleinement au maintien de la paix et de la sécurité internationale, au regard de leur proximité du terrain, de leur connaissance des dynamiques locales et de leurs capacités de réaction rapide. Ce faisant, l'Union africaine confère une légitimité additionnelle à l'action du Conseil de sécurité, comme incarnation de la légalité internationale.

Nous devons tous, et sans tarder, nous donner les moyens d'atteindre cet objectif dans notre intérêt à tous et éviter la posture de confort qui consisterait à évoquer des manquements éventuels de part et d'autre, pour ne pas adopter les décisions judicieusement inspirées de situations dramatiques que nous avons connues il y a quelques décennies ou même plus récemment, comme ce fut le cas au Mali ou en République centrafricaine, où nous avons tous dû réagir aux événements, quand nous aurions pu faire preuve davantage d'initiative.

La démarche de l'Union africaine sur le principe de l'utilisation des contributions soumises à recouvrement ne doit donc pas être perçue comme une quête. Il ne s'agit point de charité, mais bien d'équité.

Notre organisation continentale demeure, qu'il me soit permis de le répéter ici, déterminée à traduire dans les faits les engagements auxquels elle a librement souscrit sur son financement et la prise en charge d'une part de ses opérations de soutien à la paix. Nos efforts vont continuer et s'intensifier, indépendamment des réticences actuellement exprimées par certains. Il s'agit, je crois, d'une responsabilité historique, et tout un chacun doit l'assumer convenablement.

Je voudrais conclure en exhortant le Conseil à prendre des décisions qui encouragent les progrès remarquables de l'Union africaine et de ses États membres, et à rendre hommage aux sacrifices consentis, surtout quand on rapporte lesdits progrès au temps d'existence de notre organisation. On doit reconnaître à l'Union africaine le droit et la capacité de s'améliorer et de se transformer de manière dynamique.

Qu'il me soit permis, en outre, d'engager le Conseil à marquer de manière concrète et résolue le partenariat stratégique entre nos deux organisations au moyen d'une résolution de principe sur le financement. Celle-ci serait de nature à nous éviter de nourrir les critiques, qui nous sont souvent faites par nos vrais mandants, c'est-à-dire les citoyens de nos États membres, de nous complaire depuis des années maintenant dans des déclarations théoriques et d'entretenir des processus bureaucratiques, qui ne produisent pas très souvent les résultats attendus de nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mahamat de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ramos-Horta.

M. Ramos-Horta (*parle en anglais*) : Au nom de mes collègues qui ont travaillé avec moi au sein du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, je vous félicite, Monsieur le Premier Ministre, ainsi que la Mission permanente de l'Éthiopie de cette initiative très opportune et vous remercie de l'invitation que vous m'avez adressée à participer à la séance d'aujourd'hui. Derrière moi est assis mon collègue Ian Martin que beaucoup de membres du Conseil de sécurité connaissent.

Nous nous félicitons vivement que notre rapport (voir S/2015/446) et nos recommandations aient été si bien accueillies par les États Membres. En effet, notre rapport n'a pas été rédigé par des universitaires de l'Ivy League ou des doctorants sans expérience du terrain. J'ai eu le privilège de travailler avec d'éminentes personnalités qui ont une profonde expérience du maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Nous avons sillonné le monde lors de nos consultations, et notre rapport

reflète l'expérience collective et les recommandations de centaines de personnes de différents horizons – des militaires et des policiers à la retraite ou en service qui ont vu la guerre de près, des dirigeants communautaires et des militants qui font face à des conflits.

Nous nous félicitons de l'adoption de nos recommandations par l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de l'attention que l'Assemblée générale et le Conseil leur ont accordée, ainsi que du travail déjà entrepris par le Secrétariat en vue de leur application. Cependant, l'essentiel des modifications préconisées par le Groupe indépendant de haut niveau restent à mettre en œuvre.

Les trois examens concernant la paix et la sécurité, portant sur les opérations de paix, le dispositif de consolidation de la paix et la mise en œuvre du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que le Sommet mondial sur l'action humanitaire, ont tous souligné qu'il fallait impérativement renforcer l'efficacité de la prévention des conflit et œuvrer à la pérennisation de la paix avant, pendant et après les conflits. Le mois dernier, l'approche du Groupe indépendant en matière de pérennisation de la paix s'est rappelée à la mémoire du Conseil lorsque notre collègue Youssef Mahmoud a contribué au débat sur la contribution des opérations de maintien de la paix à cet objectif fondamental (voir S/PV.8033). Le Conseil a approuvé cette priorité, et aucun Secrétaire général ne s'est engagé plus fermement en faveur de la prévention et du sursaut de diplomatie nécessaire que M. Guterres. Cette fermeté se reflète dans l'insistance avec laquelle il promeut un engagement intégré à l'échelle du système en faveur de la prévention, dans la manière dont il a organisé son cabinet, dans ses propositions concernant la réforme du système de développement et de l'architecture de paix et de sécurité, et dans sa nomination d'un comité consultatif de haut niveau sur la médiation – dont la moitié des membres sont des femmes, conformément à son engagement en faveur de la parité des sexes et à l'accent mis par le Groupe indépendant sur le rôle des femmes dans tous les aspects de la pérennisation de la paix.

C'est aux dirigeants et aux acteurs nationaux qu'il incombe au premier chef de prévenir les conflits et de recourir à la médiation, et l'ONU doit fournir un appui aux partenaires locaux et régionaux en matière de prévention et de médiation. Notre rapport souligne que l'ONU doit investir dans ses propres capacités de prévention et de médiation et dans sa capacité d'aider d'autres acteurs, en particulier aux niveaux national et régional. Ces fonctions essentielles de l'ONU doivent, comme nous l'avons souligné, être financées par le budget ordinaire, et non dépendre de contributions volontaires. Les États Membres doivent appuyer les efforts de médiation du Secrétaire général, à la fois sur les plans politique et financier.

Le Secrétaire général Ban Ki-moon a eu la sagesse de charger notre groupe d'examiner les opérations de paix, pas simplement les opérations de maintien de la paix, et il a accepté notre recommandation tendant à ce que l'ONU adopte l'expression « opérations de paix ». Notre intention n'était pas de nous écarter des principes du maintien de la paix, dont nous avons affirmé qu'ils restaient valables, mais les distinctions nettes qui sont faites entre les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales devraient céder le pas à une échelle continue d'interventions et à une transition plus souple entre les différentes phases des missions. Il a accepté notre critique du caractère dysfonctionnel de la configuration actuelle des départements, qui entrave la conception et la conduite des opérations de paix, mais il a à juste titre laissé à son successeur le soin d'envisager une restructuration.

J'estime que les propositions de restructuration du pilier « paix et sécurité », que le Secrétaire général, M. Guterres, a présentées, répondent aux deux principales préoccupations du Groupe indépendant. La gestion par un même département des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales de grande taille basées sur le terrain permettra de mener des interventions adaptées à chaque situation en fonction du contexte et de faciliter les transitions au fur et à mesure que le contexte évolue. La structure politique et opérationnelle unique placée sous l'autorité de sous-secrétaires généraux régionaux, qui relierait les deux départements reconfigurés, permettra non seulement de remédier aux doubles emplois et aux rivalités, mais également de veiller à ce que les opérations de paix soient conçues et gérées en fonction du contexte régional et en consultation plus étroite avec les organisations régionales compétentes. Notre rapport souligne que les changements fondamentaux proposés ne peuvent s'effectuer sans une modification structurelle. Il y a donc lieu de se féliciter de cette proposition de réforme.

Le Conseil souhaite que soient menés des examens des opérations de paix individuelles, et notre rapport recommande d'examiner les missions établies de longue date pour évaluer leur efficacité.

Nous nous sommes penchés sur les lacunes des processus politique, analytique et de développement de stratégies du Secrétariat, et nous avons souligné la nécessité d'un effectif de base chargé de l'analyse et de l'évaluation stratégiques, notamment en ce qui concerne la planification et l'examen des opérations de paix. Nous avons également recommandé d'effectuer des évaluations indépendantes des opérations de paix concernant de points de décision clefs. La création par le Secrétaire général d'une unité de planification et de suivi stratégiques au sein de son cabinet est précisément la réforme nécessaire pour améliorer la planification et les examens – avec, je l'espère, un élément indépendant.

Les décisions du Conseil concernant l'établissement des mandats des opérations de paix sur la base de cette planification et de ces examens doivent systématiquement refléter la primauté de la politique, et j'espère que le Conseil appuiera avec une plus grande insistance les stratégies politiques que les opérations de paix sont déployées pour appliquer. Si certains examens peuvent conduire à une baisse des ressources, je rappelle au Conseil que le rapport Brahimi (voir S/2000/809) et le rapport du Groupe indépendant soulignent que les mandats, les ressources, les attentes et les capacités doivent être adaptés afin que les opérations de paix ne soient pas vouées à l'échec.

C'est un plaisir que de rappeler, en présence du Secrétaire général Guterres et du Président Mahamat, l'accent mis dans notre rapport sur les partenariats avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine (UA), et je me félicite de la signature en avril du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Je réitère ici aujourd'hui l'appui du Groupe indépendant en faveur d'un financement souple, durable et prévisible des opérations de paix de l'UA autorisées par le Conseil, ainsi que le recours au cas par cas aux contributions au budget de l'ONU. Je tiens également à souligner que nous sommes convaincus de l'importance des bureaux régionaux des Nations Unies en tant que plateformes avancées de prévention des conflits en partenariat avec les acteurs régionaux, dont les efforts qui ont permis en début d'année de régler la crise en Gambie sont un excellent exemple.

En promouvant un changement fondamental vers une administration axée sur le terrain, le Groupe indépendant a décrit les besoins spécifiques sur le terrain. Nous savons que le Secrétaire général, qui est arrivé au Siège venant d'un organisme de terrain, entend fermement que ses propositions concernant la réforme de la gestion permettent de doter d'une autorité absolument essentielle les acteurs qui fournissent des services sur le terrain et d'accélérer la prestation de services et le recrutement. Selon le Groupe indépendant, les modifications apportées sur le plan politique et de la gestion, ainsi que l'appui opérationnel que l'on se propose de fournir au Siège et sur le terrain par l'intermédiaire d'un seul département, doivent être évalués avec rigueur afin de déterminer l'incidence de ces mesures sur le terrain. Nous exhortons les États Membres à prendre les décisions nécessaires pour appuyer pleinement une telle délégation.

La campagne du Groupe indépendant en faveur d'un changement fondamental vers des opérations de paix davantage axées sur la population a été largement citée, et elle doit être prise à cœur par les dirigeants de toutes les opérations de paix. Il est crucial, pour maintenir la crédibilité morale des opérations de paix, de lutter efficacement contre l'exploitation et les sévices sexuels. Le Secrétaire général a créé la dynamique nécessaire, et il est allé bien au-delà des recommandations que nous avons formulées en 2015. Nous demandons instamment aux États Membres d'adhérer aux pactes qu'il propose.

Pour conclure, en 40 ans – j'avais 25 ans la première fois que je suis venu au Conseil, j'étais le plus jeune dans la salle, et aujourd'hui, en balayant la salle du regard, j'ai l'impression d'être le plus vieux – depuis l'époque où je croyais avec innocence et romantisme aux promesses et aux possibilités qu'incarnait l'ONU, j'ai vu ce qu'elle avait de meilleur lorsqu'elle s'est montrée à la hauteur des attentes des populations qu'elle s'était déployée pour protéger, mais aussi des trahisons choquantes sur d'autres lignes de front. J'ai collaboré avec le personnel de l'ONU dans mon pays et dans des lieux reculés où du personnel de terrain dévoué devait supporter l'indifférence du Siège, dont des envoyés sont tombés du ciel, lorsque j'étais sur le terrain, pour évaluer la mission, mais où rien n'a changé. L'ONU peut faire mieux. Le Conseil peut faire mieux. J'espère que le présent débat marquera une avancée significative vers les améliorations recommandées par le Groupe indépendant de haut niveau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ramos-Horta de son exposé.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/781, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, la Bulgarie, le

Cambodge, le Canada, le Chili, la Chine, le Costa Rica, la Croatie, le Danemark, Djibouti, l'Égypte, l'Espagne, l'Estonie, l'État plurinational de Bolivie, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Indonésie, Israël, l'Italie, le Japon, le Kazakhstan, le Kenya, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Maroc, le Monténégro, le Népal, le Nigéria, la Norvège, l'Ouganda, les Pays-Bas, le Pérou, la République de Corée, la République démocratique du Congo, la République tchèque, la République-Unie de Tanzanie, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda, le Sénégal, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, l'Uruguay et le Viet Nam.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2378 (2017).

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Premier Ministre de l'Éthiopie.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude au Secrétaire général Guterres pour sa déclaration et ses efforts visant à renforcer le dispositif de maintien de la paix des Nations Unies. Nous remercions également le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, d'être parmi nous aujourd'hui, ainsi que d'être déterminé à renforcer le partenariat ONU-Union africaine. Nous sommes également reconnaissants au Président José Ramos-Horta pour sa présence parmi nous et pour son exposé pertinent sur l'état d'avancement de la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies deux ans après la publication du rapport (voir S/2015/446) du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, qu'il a présidé.

L'Éthiopie salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2378 (2017), et nous remercions tous les membres du Conseil de sécurité pour leurs contributions au cours des négociations. Nous remercions également tous les membres qui ont parrainé la résolution, démontrant ainsi leur volonté de renforcer le dispositif de maintien de la paix des Nations Unies en tant que l'un des outils importants de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'adoption de cette importante résolution a une signification particulière pour l'Éthiopie, puisqu'elle est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nos contingents ont compté parmi les soldats de la paix déployés dans les premiers jours du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies. Ils faisaient également partie des soldats de la paix déployés au Congo pour stabiliser le pays aux premiers jours de son indépendance. Les soldats de la paix éthiopiens ont également joué un rôle important au lendemain du génocide rwandais et de la guerre civile au Libéria. Aujourd'hui, plus de 8 000 soldats de la paix éthiopiens sont des Casques bleus au Darfour, dans l'Abyei et au Soudan du Sud. L'Éthiopie est fière du rôle important qu'elle joue dans le dispositif de maintien de la paix des Nations Unies et aujourd'hui, nous sommes heureux d'avoir apporté une modeste contribution à la promotion de la réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies en proposant la résolution que nous venons d'adopter.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui, deux ans après les grands examens qui ont été consacrés à l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU, et deux ans après le Sommet sur le maintien de la paix. Par conséquent, nous espérons que ce débat nous donnera l'occasion de réfléchir sur le chemin que nous avons parcouru dans notre tentative de réformer le dispositif de maintien de la paix des Nations Unies et de tracer la voie à suivre. Il m'est agréable de souligner quatre points à cet égard.

Premièrement, nous pensons que le Conseil joue un rôle clef dans le renforcement du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies, étant donné que ses mandats autorisent le déploiement des missions. Par conséquent, il est extrêmement important que le Conseil assure une mise en oeuvre et un suivi efficaces de la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies conformément aux mandats et aux procédures existants. Nous nous félicitons de la décision que le

Conseil a prise aujourd'hui de charger son Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'examiner les initiatives de réforme en étroite coopération avec d'autres États Membres, notamment les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les pays hôtes.

Deuxièmement, bien que la réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies soit importante, le Conseil n'a pas organisé de débat spécifique pour discuter de cette question de manière globale et évaluer les progrès accomplis. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision de tenir ce débat chaque année en se fondant sur un exposé complet sur la question présenté tous les 12 mois par le Secrétaire général. Il est également essentiel que le débat ait lieu à cette période de l'année, lorsque les dirigeants du monde entier sont réunis à New York pour l'ouverture de la session annuelle de l'Assemblée générale, afin de maintenir la réforme du dispositif de maintien de la paix au rang des priorités.

Troisièmement, nous savons tous que les conditions dans lesquelles opèrent de nombreux soldats de la paix ont énormément changé, mais les soldats de la paix ne sont pas dotés des capacités nécessaires pour s'acquitter de leurs mandats et protéger les civils tout en assurant leurs propres sûreté et sécurité. C'est pourquoi, il y a deux ans, un certain nombre d'engagements et de promesses ont été pris pour remédier à ce problème. Nous nous félicitons que dans cet exposé complet le Secrétaire général fournira au Conseil de sécurité des informations actualisées sur les efforts qui continuent d'être déployés pour combler les lacunes existantes en matière de constitution des forces et de capacités ainsi que d'autres aspects indispensables pour que les opérations de maintien de la paix puissent faire convenablement et efficacement face aux problèmes liés à la paix et la sécurité.

Quatrièmement, nous apprécions l'initiative du Secrétaire général visant à entreprendre une réforme de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies à la fois au Secrétariat et sur le terrain. Il est significatif que le Conseil ait envoyé un message politique au Secrétaire général pour saluer ses efforts de réforme. Nous pensons que ses contacts continus avec le Conseil et les divers comités intergouvernementaux de l'Assemblée générale seront très importants pour faire progresser le processus de réforme.

Dernier point mais non le moindre, le renforcement des partenariats mondiaux et régionaux est l'un des piliers les plus fondamentaux de la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Compte tenu de la dynamique actuelle des conditions de sécurité dans le monde, l'ONU ne peut pas relever les nouveaux défis en matière de paix et de sécurité seule, et forger des partenariats efficaces avec les organisations régionales et sous-régionales est la chose la plus raisonnable et la plus logique à faire. Cela a déjà été bien reconnu, mais ce qui importe à ce stade, c'est de prendre des mesures concrètes dans ce sens, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, notamment par le partage des charges.

Soyons francs : il y a un énorme déficit s'agissant de cette question, et il est grand temps que les contributions et les sacrifices des soldats de la paix des Nations Unies et des personnes déployées après y avoir été autorisées par le Conseil de sécurité soient sincèrement et réellement reconnus. Il est encourageant de noter que le Conseil a fait part de son intention d'examiner plus avant les mesures pratiques à prendre et les conditions à remplir pour établir le mécanisme grâce auquel les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine qui sont autorisées par le Conseil de sécurité et placées sous son autorité conformément au Chapitre VIII de la Charte pourraient financées être en partie au moyen des contributions au budget de l'ONU au cas par cas.

Nous espérions que le Conseil irait plus loin que cela. Ce que le Président Mahamat nous a dit aujourd'hui résume l'opinion de l'Afrique sur cette question importante. Néanmoins, nous comprenons la dynamique du Conseil et nous continuerons de collaborer avec les membres afin de progresser sur cette question, tout en s'appuyant sur ce qui a été convenu aujourd'hui. Nous pensons que non seulement c'est juste et approprié, mais c'est également dans l'intérêt de notre sécurité collective.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

J'invite maintenant S. E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal, à prendre la parole.

Le Président Sall :Je voudrais véritablement vous remercier, Monsieur le Président, pour la tenue de cette importante séance sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

Ces missions sont parfois déployées dans un environnement hostile où prolifèrent notamment des groupes armés et extrémistes qui prennent pour

cible les Casques bleus, sans compter l'absence de coopération de certains pays hôtes. Il s'y ajoute que les missions actuelles dépassent trop souvent le strict cadre sécuritaire du maintien de la paix et englobent des aspects tels l'assistance économique et humanitaire, la protection des droits de l'homme et l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur des pays ainsi que la gestion des réfugiés. Les recommandations issues du rapport (voir S/2015/446) du Groupe indépendant de haut niveau ainsi que celles contenues dans le rapport subséquent (S/2015/682) du Secrétaire général préconisent des mesures hardies, dont la mise en œuvre effective devrait valablement faire franchir aux opérations de maintien de la paix une nouvelle étape dans le bon accomplissement de leurs missions. Je tiens à féliciter le Secrétaire général António Guterres pour sa ferme détermination à faire avancer le programme de réforme des opérations de maintien de la paix.

S'agissant des rapports avec les parties prenantes, à mon sens, le Conseil de sécurité devrait renforcer sa coopération avec les États voisins des pays où se situent les conflits, mais aussi renforcer la coopération – on l'a dit – avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier avec l'Union africaine. Et dans cet esprit, les onzièmes consultations conjointes annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui viennent de se tenir à Addis-Abeba les 7 et 8 septembre, devraient aider à renforcer davantage cette dynamique de coopération. Pour ce faire, la définition des mandats des opérations doit désormais être bâtie autour d'informations objectives et complètes. Ce qui requiert avant tout déploiement une évaluation franche et claire des exigences, notamment en matière de ressources et d'équipement.

Je vais prendre l'exemple de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) que nous connaissons tous et qui est aujourd'hui la mission la plus meurtrière des Nations Unies, où les Casques bleus eux-mêmes sont tués à longueur d'année,. Imaginons ce que serait la MINUSMA sans la présence de l'opération Barkhane, la force française qui a pris le relais de l'opération Serval depuis janvier 2013. C'est dire que, malgré les 10 000 Casques bleus au Mali, aujourd'hui nos soldats sont dans l'insécurité. Plusieurs fois les pays du Sahel et l'Union africaine ont demandé le renforcement du mandat, pour le rendre plus robuste et, en conséquence, doter les forces onusiennes d'équipements nécessaires et de missions claires, puisque, comme on le sait, il ne s'agit pas partout de maintenir la paix. Parfois, il faut imposer la paix. Et parfois il faut restaurer des situations, sauver des vies humaines. On ne peut pas le faire avec des forces hostiles équipées, sans foi ni loi. Donc l'ONU, dans la conception même de la mission doit, à mon avis, évoluer, autrement nous dépenserons encore beaucoup d'argent et les résultats, tel que le Président du Groupe indépendant de haut niveau vient de le dire, vont rester très timorés.

Une autre question fondamentale sur laquelle le Conseil de sécurité doit se pencher davantage est celle du renforcement du dialogue triangulaire entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat, afin de favoriser un esprit de partenariat, de coopération et de confiance mutuelle. Sur les bureaux régionaux, je pense, Monsieur le Président, que vous avez raison, il faut privilégier la diplomatie préventive, et pour cela, il faut peut être renforcer aussi la qualité des représentants du Secrétaire général qui, à mon avis, doivent être des personnalités qui peuvent parler directement aux chefs d'État des régions concernées et qui sont davantage respectés. En tout cas, il y a une réflexion à faire. Il ne s'agit pas seulement d'une affaire de fonctionnaires de l'ONU, mais c'est plus, à mon avis, une affaire de médiateurs ou de personnalités capables parfois de faire plier un certain nombre de chefs d'État. Étant eux-mêmes chefs d'État ou ayant exercé la fonction, ils peuvent apparaître comme étant des doyens par rapport à ceux qui sont en exercice.

Enfin, dans le cadre de sa présidence du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, le Sénégal a contribué aux réflexions sur la mise en œuvre des recommandations du Rapport du Groupe indépendant de haut niveau, en organisant des discussions thématiques favorables au dialogue entre les parties prenantes. De même, le Sénégal a co-initié avec les États-Unis d'Amérique, la résolution 2320 (2016), sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, qui a lancé un processus de consultations entre les deux organisations pour la définition des modalités et mécanismes devant permettre la prise en compte efficace de cette question.

Et pour terminer, je voudrais redire ici l'engagement du Sénégal en faveur des missions de la paix. Il est louable en effet que le Secrétaire général, par sa résolution 2154 (2014) ait décidé d'immortaliser cette présence sénégalaise en instituant, le 8 mai 2014, la « médaille Capitaine Mbaye Diagne pour acte de bravoure exceptionnel », ceci pour honorer les militaires, les membres de la police et le personnel civil des Nations

Unies et du personnel associé ayant bravé des dangers extrêmes au service de l'humanité et de l'ONU.

Le professionnalisme de nos troupes passe aussi par leur capacité à s'abstenir de tout acte d'inconduite qui pourrait ternir l'image et la réputation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Abdel Fattah Al Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, à prendre la parole.

Le Président Al Sisi (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour moi que de participer aujourd'hui au présent débat public de haut niveau au Conseil de sécurité consacré aux opérations de maintien de la paix, qui se tient à l'initiative louable de l'Éthiopie. Je voudrais tout d'abord me féliciter de l'adoption de la résolution 2378 (2017) sur la réforme du dispositif de maintien de la paix, qui représente un pas fait dans la bonne direction pour renforcer le dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies.

L'Égypte a été parmi les premiers pays à contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, d'abord en participant à la toute première mission multidimensionnelle de maintien de la paix au Congo en 1960 et, ensuite, en se classant actuellement au septième rang des plus importants pays fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis lors, l'Égypte a participé à 37 missions de maintien de la paix des Nations Unies déployées en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Europe, avec au total plus de 30 000 soldats.

Tout au long de ces dernières décennies, l'Égypte ne s'est jamais abstenue de participer aux missions des Nations Unies les plus difficiles et les plus dangereuses. Elle a accordé l'importance requise à la formation des contingents, leur garantissant ainsi le niveau le plus élevé de préparation et de compétence – servant ce faisant d'exemple à suivre en matière de comportement, de discipline et d'application du principe de responsabilité en cas de dépassement – et a contribué au renforcement des capacités régionales en matière de maintien de la paix, notamment africaines et arabes.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution sur la réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies, et nous espérons qu'elle constituera un autre pas fait dans le sens de la mise en œuvre du processus de réforme engagé actuellement par l'Organisation. Il nous faut maintenant nous attacher à remédier aux insuffisances opérationnelles et techniques, dans l'objectif de parvenir à une vision intégrée de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, de renforcer le rôle du maintien de la paix dans la concrétisation de cette vision et de développer les mécanismes de prise de décision nécessaires à cet effet. À cet égard, je voudrais relever les points suivants.

Premièrement, si les opérations de maintien de la paix constituent l'outil le plus important pour le maintien de la paix et la sécurité internationales, elles ne doivent pas être le seul outil à être déployé. Le maintien de la paix ne doit pas être une alternative à la diplomatie préventive, à la médiation, aux efforts de consolidation de la paix ou à tout autre instrument politique, économique ou social cherchant à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à garantir la cohésion sociale. Le maintien de la paix ne doit pas être la réaction initiale à chaque conflit.

Au cours des trois dernières années notamment, l'Égypte a appelé à maintes reprises à une nouvelle approche stratégique qui prévoit l'adoption d'un ensemble de plans, de politiques et de programmes pragmatiques, ainsi que l'adaptation des mandats en fonction de l'évolution de la situation politique et opérationnelle pendant toute la durée du conflit. Une telle approche est conforme non seulement à la vision d'un certain nombre d'États Membres, mais aussi à la vision du Secrétaire général. Je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour revitaliser les outils à la disposition du Secrétariat, y compris ses outils politiques. Ces efforts doivent être salués et appuyés.

L'Égypte estime qu'une telle approche stratégique est essentielle pour relever les défis complexes et les conséquences des conflits armés, notamment l'affaiblissement des institutions étatiques, la capacité de fournir des services de base, l'effondrement du tissu social et autres défis. En outre, cette approche est également cruciale au vu du lien direct qui existe entre les conflits et la menace du terrorisme et de la criminalité organisée, ainsi que d'autres menaces et défis à la paix et à la sécurité.

Deuxièmement, L'Égypte a toujours appelé la communauté internationale à accorder la priorité aux efforts visant à régler les conflits au lieu de se contenter de les gérer, ce qui a été le statu quo pendant des décennies sans que cela ouvre la possibilité d'une solution politique. Malheureusement, cela est très évident dans les conflits dans la région arabe et sur le continent africain, où nous assistons à une reprise des hostilités en raison de problèmes politiques, sociaux

et économiques non résolus. Dans ce contexte, je voudrais me faire l'écho des conclusions des examens de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies de 2015, qui ont mis l'accent sur la primauté des solutions politiques, ce qui est la tâche fondamentale des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix ne doivent pas remplacer le rôle des gouvernements et des institutions de l'État hôte. Les opérations de maintien de la paix ne doivent pas devenir des mécanismes de tutelle; au contraire, elles doivent créer un environnement politique et sécuritaire propice aux efforts nationaux de consolidation de la paix et de réconciliation, conformément aux priorités de ces États et de ces communautés. À cet égard, je tiens à souligner que toutes les tentatives visant à imposer des modèles de systèmes politiques qui ont fait leurs preuves dans des pays situés à des milliers de kilomètres ont été vouées à l'échec. Nous devons plutôt prendre en compte les spécificités politiques, culturelles et sociales de chaque pays afin d'assurer le succès de nos efforts de maintien et de consolidation de la paix.

Dans le même ordre d'idées, je tiens à souligner l'importance et le rôle central des opérations de maintien de la paix pour la protection des civils. Toutefois, ce rôle ne doit pas éliminer la responsabilité du pays hôte de protéger ses citoyens. Les opérations de maintien de la paix doivent plutôt se concentrer sur le renforcement des capacités de l'État hôte. À cet égard, l'Égypte estime qu'il est impératif que les mandats des missions des Nations Unies reflètent les priorités et les besoins spécifiques de ces pays.

Quatrièmement, je vais être franc. Les tentatives auxquels se livrent certains États Membres pour monopoliser la formulation des mandats sans prendre en compte les préoccupations des pays fournisseurs de contingents ne favorisent pas le succès des missions de maintien de la paix. De fait, l'absence de consultations constructives avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police est préjudiciable à la mise en oeuvre de leurs tâches, compte tenu de l'absence d'une approche commune entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. Par conséquent, je demande au Conseil de sécurité d'appuyer la création d'un mécanisme de consultation triangulaire efficace et institutionnalisé entre les trois parties prenantes — le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents — qui renforcerait un accord sur des objectifs communs lors de l'élaboration ou du renouvellement des mandats des opérations de maintien de la paix.

Enfin, il faut incontestablement que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. Toutefois, nous devons également reconnaître le rôle vital des organisations régionales dans les zones de conflit, comme le stipule le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Plus précisément, je voudrais souligner le rôle de l'Union africaine, qui représente un modèle réussi de partenariat avec l'ONU. La transformation des opérations de l'Union africaine en opérations des Nations Unies et le succès des opérations hybrides menées par les deux organisations soulignent le rôle central de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la résolution, et pas seulement dans la gestion, des conflits sur le continent africain.

Ce partenariat et cette coopération pourraient être développés et utilisés plus avant sur la base des avantages comparatifs de l'ONU et de l'Union africaine. Cela est particulièrement pertinent à un moment où l'ONU s'efforce d'optimiser l'utilisation de ses ressources. À cette fin, je voudrais souligner l'importance de l'application du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé en avril.

En outre, l'ONU doit également développer son partenariat avec d'autres organisations régionales et contribuer à renforcer leur efficacité face aux conflits régionaux en développant leurs outils de médiation et d'alerte rapide et en coopérant avec eux pour déployer des observateurs et des missions de maintien de la paix, si nécessaire. À cet égard, je voudrais souligner le rôle potentiel que la Ligue des États arabes pourrait jouer à l'appui de la promotion de la paix et de la stabilité dans la région arabe.

En conclusion, en tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, l'Égypte est résolue à continuer de jouer son rôle régional et international pour relever les défis liés à la paix, à la sécurité et à la stabilité grâce à sa participation active dans les organisations internationales et régionales et à ses solides contributions aux opérations de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Petro Poroshenko, Président de Ukraine, à prendre la parole.

Le Président Poroshenko (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir rendu possible la tenue de ce sommet. Il n'est que juste que cette réunion historique se déroule au cours de la présidence du Conseil de sécurité par l'Éthiopie — une nation qui a un excellent bilan en matière de maintien de la paix.

Sans doute est-il exact que, pour se maintenir au rythme d'un monde imprévisible, les efforts de maintien de la paix des Nations Unies ont vraiment besoin de réformes, tout comme l'ensemble du système des Nations Unies. C'est pourquoi, il est grand temps d'évaluer la situation actuelle, les efforts de réforme en cours et les perspectives des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. J'espère sincèrement que ce débat, ainsi que la résolution 2378 (2017) que nous venons d'adopter et dont l'Ukraine s'est portée coauteur, contribuera à cet exercice vital.

Je dois admettre que, depuis le dernier examen de cette question, au Sommet sur le maintien de la paix en 2015, le monde est devenu de moins en moins sûr. Les guerres et les agressions se propagent, tandis que la paix et la bonne volonté sont en recul. L'ONU, qui a été créée pour garantir la paix et la stabilité dans le monde, ne peut pas se permettre de rester à l'écart. Elle doit être proactive, comme indiqué dans les examens des capacités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies, lesquelles malheureusement restent pratiquement sous-utilisées. Dans ce contexte, nous saluons et appuyons pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général pour élaborer et mettre en oeuvre un solide programme de réforme globale de l'ONU qui met à juste titre l'accent sur le renforcement de l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation. Je vois à cet égard un certain nombre d'éléments essentiels pour le succès de ces efforts.

Le premier consiste à ce que le Secrétaire général s'acquitte de ses responsabilités de manière véritablement proactive, comme cela est énoncé à l'Article 99 de la Charte des Nations Unies.

Tout aussi importante est la tâche de protection des civils, qui est devenue une partie intégrante du maintien de la paix.

Une attention particulière doit également être accordée à garantir un financement adéquat et des capacités suffisantes, y compris des moyens aériens, des services de renseignement de pointe et des technologies modernes. Il y a longtemps qu'il aurait fallu passer d'un système de maintien de la paix traditionnel à un système intelligent et économique.

Enfin, et surtout, je salue l'initiative du Secrétaire général visant à éliminer le fléau de l'exploitation et des atteintes sexuelles, qui continue d'éclipser les réalisations des Nations Unie en matière de maintien de la paix. Parce qu'elle est un État Membre responsable, l'Ukraine a signé le pacte proposé en la matière par le Secrétaire général. Nous espérons vivement qu'il sera mis en œuvre rapidement dans toutes les opérations des Nations Unies.

Je suis fier que l'Ukraine soit un partenaire solide de l'Organisation en ce qui concerne les activités de maintien de la paix depuis de nombreuses années. Les Casques bleus ukrainiens ont participé aux opérations des Nations Unies aux quatre coins du monde. Dans de nombreux cas, ils ont joué un rôle déterminant en faveur de la paix, des Balkans à l'Afrique. La participation de l'Ukraine au maintien de la paix des Nations Unies n'a pas faibli même au plus fort de l'attaque armée menée contre mon pays par la Fédération de Russie. Mais aujourd'hui, c'est à notre tour d'avoir besoin de l'aide du maintien de la paix des Nations Unies.

Comme le Conseil le sait, en 2014, la Russie a lancé une agression armée contre l'Ukraine et occupé une partie de notre territoire. La Russie a beau répéter que ses forces n'y sont pas présentes, ces affirmations ne tiennent pas la route. Les faits sont là, indéniables : la Russie conçoit, mène, orchestre et parraine des opérations terroristes dans le Donbass. En voici de nouvelles preuves : ce sont les cartes d'identité d'officiers et de soldats russes, dont certains sont emprisonnés en Ukraine pour leur occupation illégale du territoire ukrainien.

En trois ans, l'agression russe a fait plus de 10 000 morts côté ukrainien, ainsi que plus de 25 000 blessés et environ 1,8 million de déplacés. Afin de rétablir la paix dans mon pays, au printemps 2015, j'ai officiellement demandé au Président du Conseil de sécurité d'engager la procédure appropriée pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Ukraine. Cette requête n'en est depuis que devenus plus urgente.

La situation ne s'améliore pas dans la région du Donbass, malgré les initiatives répétées en faveur du cessez-le-feu. La population continue de souffrir. La mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine a dénombré 169 victimes civiles liées au

conflit pour la période allant de la mi-mai au mois d’août 2017, dont 26 morts et 135 blessés. Qu’on pense à ce chiffre et au fait que cela se passe au XXIe siècle au cœur de l’Europe. Le droit des personnes à la vie, à la liberté et à la liberté d’expression continue d’être violé quotidiennement. Les gens sont tués parce qu’ils fréquentent la mauvaise église, parlent la mauvaise langue ou simplement parce qu’ils ne sont pas d’accord. Si une tragédie de cette ampleur ne justifie pas la présence des soldats de la paix des Nations Unies, que faut-il de plus?

À cet égard, je voudrais réitérer ma demande au Conseil pour qu’il déploie des forces de maintien de la paix dans le Donbass. Nous devons avancer en ce sens, le plus tôt sera le mieux. Je me félicite donc que les membres du Conseil aient commencé à envisager la voie à suivre. L’Ukraine est prête à participer de manière constructive à ces échanges. Dans le même temps, je dois redire que la route vers un maintien de la paix efficace – et à terme vers un règlement – passe par le retrait inconditionnel de tous les personnels militaires étrangers et mercenaires ainsi que de leurs armes et matériels qui se trouvent en Ukraine.

En outre, il faut qu’il y ait une surveillance internationale fiable sur la partie de la frontière entre l’Ukraine et l’État russe qui n’est pour le moment pas contrôlée. C’est essentiel, car on ne parviendra pas à rétablir la paix dans le Donbass tant qu’on n’empêchera pas les troupes, les armes, les matériels et les mercenaires russes de continuer à s’y infiltrer.

Le déploiement d’une opération de maintien de la paix des Nations Unies doit restaurer la justice, et non geler le conflit et asseoir l’occupation. La justice consiste à rétablir la souveraineté de l’Ukraine sur son territoire. La justice consiste à veiller à ce que personne ne puisse priver l’Ukraine de sa liberté. Dans la conception de cette mission, tous les principes des Nations Unies en matière de maintien de la paix devront être respectés. Nous insisterons sur ce point tout au long du processus de négociation, peu importe combien de temps il prendra.

Qu’il me soit permis également de demander une nouvelle fois au Secrétaire général d’exercer l’autorité que lui confère la Charte des Nations Unies et de dépêcher une mission d’évaluation technique en Ukraine. L’analyse fournie par la mission permettra de définir les options possibles pour une présence politique et de sécurité des Nations Unies dans le Donbass et de les présenter au Conseil de sécurité pour examen. Pour nous, cette mission doit avoir pour tâche d’analyser et d’évaluer la situation globale sur le terrain.

En guise de conclusion, je voudrais souligner que le maintien de la paix reste un des instruments les plus efficaces pour rendre notre monde plus sûr et garantir la paix. Dans ce contexte, j’insiste à nouveau sur l’attachement infaillible de l’Ukraine aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Président des États-Unis d’Amérique.

M. Pence (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : C’est un grand honneur que d’être au Conseil de sécurité aujourd’hui en cette soixante-douzième session de l’Assemblée générale.

Tandis que nous sommes réunis pour cette assemblée historique, je sais que nos pensées à tous sont avec la population de Porto Rico confrontée à l’ouragan Maria et à ses conséquences, ainsi qu’avec les habitants de Mexico. Alors même que les sauveteurs et les familles s’activent pour sauver ceux qui manquent à l’appel et retrouver les blessés au milieu des décombres du tremblement de terre qui a déjà coûté la vie à plus de 200 personnes, nos pensées et nos prières vont aux Mexicains et aux Portoricains.

Nous sommes ici aujourd’hui pour parler de ce que je crois être la mission la plus importante de l’ONU : maintenir la paix. Qu’il me soit permis tout d’abord de remercier l’Éthiopie d’avoir présenté la résolution 2378 (2017) sur la réforme du maintien de la paix. Ce fut un honneur pour moi, en tant que Vice-Président des États-Unis, que de voter pour cette résolution.

Comme l’a déclaré le Président Trump hier dans l’allocution historique qu’il a prononcée à l’Assemblée générale (voir A/72/PV.3), à l’instar de chacun d’entre nous, qui doit toujours faire passer son pays en premier, nous ferons toujours passer l’Amérique d’abord. Mais ainsi que ses paroles et, je l’espère, notre présence ici en attestent, l’Amérique d’abord ne veut pas dire l’Amérique et elle seule. Comme le Président l’a dit, nous serons toujours un grand ami du monde. Et c’est en raison de cet engagement qu’il m’a envoyé ici aujourd’hui au Conseil de sécurité pour réitérer notre appel à une réforme fondamentale du maintien de la paix des Nations Unies et redire notre détermination à voir cette institution faire encore plus pour maintenir la paix dans le monde.

Le Président Trump et moi-même sommes fermement convaincus que l'ONU doit agir pour rendre ses opérations de maintien de la paix plus efficaces, plus rationnelles, plus responsables et plus crédibles. L'Ambassadrice Haley a déjà présenté les principes que défendent les États-Unis pour la réforme du maintien de la paix, et nous les connaissons tous. Les missions de maintien de la paix doivent soutenir une solution politique et avoir le consentement du pays hôte. Leurs mandats doivent être réalistes et réalisables. Chaque mission doit avoir une stratégie de sortie. Et les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent s'adapter en fonction des avancées et des revers. Bref, lorsqu'une mission réussit, nous ne devons pas la prolonger; lorsqu'une mission n'obtient pas les résultats escomptés, nous devons la restructurer; et lorsqu'une mission ne parvient toujours pas à s'acquitter du mandat que lui a confié le Conseil, nous devons y mettre fin.

Nous invitons instamment l'ONU à procéder à une analyse de toutes les opérations de maintien de la paix à la lumière de ces principes afin que les missions œuvrent plus efficacement pour la paix à travers le monde. Après tout, maintenir la paix est au cœur de la mission de l'ONU. Les premiers mots de la Charte des Nations Unies ne sont-ils pas « maintenir la paix internationale »? Hier, le Président Trump a mis cette grande institution au défi de se consacrer à nouveau à ce noble objectif, et je le fais une nouvelle fois aujourd'hui, au nom de notre pays, devant le Conseil de sécurité.

L'histoire nous enseigne que l'ONU a été créée sur les ruines fumantes de la Seconde Guerre mondiale, le conflit le plus destructeur de l'histoire du monde. Les États-Unis d'Amérique, avec leurs alliés, en sont sortis victorieux, mais dans cette victoire, nous nous sommes engagés à nous unir pour empêcher à jamais les dictateurs et les démagogues de menacer la paix gagnée au prix de notre sacrifice à tous. Comme le dit alors le Président Harry Truman, se contenter de garder sous contrôle les fous qui chercheraient à dominer le monde ne pouvait suffire, il fallait aussi construire un « puissant assemblage de nations fondé sur la justice au service de la paix ». Et c'est ainsi que nous avons créé cette grande institution qu'est l'Organisation des Nations Unies.

Tel a été le cri de ralliement des Nations Unies au XXe siècle, et tel doit-il demeurer au XXIe siècle.

Toutefois, maintenir la paix exige plus que des opérations de maintien de la paix; il faut des actions et une détermination sans faille de la part de tous les pays représentés ici aujourd'hui. En effet, comme l'a déclaré le Président Trump hier, nous faisons de nouveau face « à ceux qui font peser sur nous la menace du chaos, de troubles et de la terreur », qui veulent porter atteinte à la souveraineté, à la prospérité et à la sécurité, que le Président a qualifiés de « piliers de la paix ».

En Europe de l'Est, la Russie continue de porter atteinte à la souveraineté de ses voisins alors qu'elle essaie de redéfinir les frontières internationales par la force. Le terrorisme islamique radical continue de sévir dans nombre de pays, avec des attentats barbares à Barcelone, à Paris et à Londres. Au Moyen-Orient, l'État qui est le principal promoteur du terrorisme dans le monde continue de violer l'esprit de l'accord concernant l'Iran, déstabilisant ainsi la région et mettant effrontément en danger la sécurité des pays souverains. Par ailleurs, comme le monde a pu le constater ces derniers jours, un régime dépravé en Corée du Nord déploie des efforts sans relâche pour se doter d'armes nucléaires et de missiles balistiques, et aujourd'hui, « fait peser une menace sur le monde entier, sous forme de pertes inimaginables en vies humaines » comme l'a dit le Président.

Les États-Unis se félicitent de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité des résolutions 2371 (2017) et 2375 (2017), imposant de nouvelles sanctions sévères au régime nord-coréen. Néanmoins, il faut que cela soit clair, les États-Unis d'Amérique continueront d'utiliser tout leur pouvoir pour faire pression sur le régime de Pyongyang. Nous continuerons d'exercer des pressions économiques et diplomatiques – nous et les pays du monde entier – pour exiger de la Corée du Nord qu'elle renonce à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques. Comme l'a déclaré le Président hier, les États-Unis ont beaucoup de force et de patience, mais toutes les options sont sur la table. Et si nous sommes obligés de nous défendre et de défendre nos alliés, nous le ferons avec une puissance militaire efficace et écrasante. Nous appelons l'ONU et le Conseil de sécurité à faire plus – beaucoup plus – pour maintenir la paix et contrer la menace que représente la Corée du Nord.

Enfin, pour maintenir la paix plus efficacement, le Conseil doit se montrer crédible dans son action en faveur de la paix en faisant avancer la cause des droits de l'homme. Ce n'est pas un hasard si certains des régimes les plus dangereux du monde font aussi partie de ceux qui violent le plus les droits de l'homme. Une fois de plus, en Iran, en Corée du Nord et dans d'autres régimes despotiques, nous constatons cette vérité historique :

ceux qui portent atteinte à la liberté de leur peuple dans leurs propres pays sapent la souveraineté et la sécurité d'autres pays.

Les Nations Unies, en vertu de leur Charte, ont l'obligation de promouvoir la coopération internationale en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. C'est dans ce but que le Conseil des droits de l'homme a été créé; toutefois, la vérité est que le Conseil des droits de l'homme ne mérite pas son nom. Quand nous examinons la composition du Conseil aujourd'hui, nous y retrouvons des pays qui trahissent les principes intemporels qui ont présidé à la création de l'Organisation. Aujourd'hui, le Conseil des droits de l'homme attire et accueille nombre de ceux qui violent le plus les violations des droits de l'homme dans le monde.

Une bonne majorité des membres du Conseil des droits de l'homme ne respectent même pas les normes les plus fondamentales en matière de droits de l'homme. Cuba siège au Conseil des droits de l'homme – un régime tyrannique qui opprime son peuple et emprisonne les opposants politiques depuis plus d'un demi-siècle. Le Venezuela siège au Conseil des droits de l'homme – une dictature qui porte constamment atteinte à la démocratie, emprisonne les opposants politiques et, à l'heure où nous parlons, promeut des politiques qui exacerbent les privations et la pauvreté qui coûtent la vie à des hommes, des femmes et des enfants innocents.

L'Organisation doit réformer le Conseil des droits de l'homme en ce qui concerne sa composition et son fonctionnement. S'agissant de son fonctionnement, je pense à l'avertissement lancé il y a plus de 50 ans par le Président John F. Kennedy, à savoir que l'ONU ne doit pas devenir, « un forum de l'invective ». Malheureusement, c'est exactement ce que Conseil des droits de l'homme est devenu aujourd'hui. En particulier, le Conseil des droits de l'homme est devenu un forum d'antisémitisme et d'invectives visant Israël.

En effet, le point 7 de l'ordre du jour du Conseil épingle Israël, qui doit faire l'objet d'un examen à chaque réunion – un traitement qui n'est réservé à aucun autre pays. Pour preuve, le Conseil des droits de l'homme a adopté plus de 70 résolutions condamnant Israël, tout en fermant les yeux, dans une large mesure, sur ceux qui commettent le plus de violations de par le monde. Comme le Président Trump l'a déclaré hier, il s'agit « d'une source de grand embarras ». Nous appelons le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble à engager immédiatement des réformes en ce qui concerne la composition et les pratiques du Conseil des droits de l'homme et à mettre fin au parti pris flagrant du Conseil des droits de l'homme contre Israël, un allié qui nous tient à cœur.

Sous l'égide du Président Trump, les États-Unis d'Amérique sont fermement engagés en faveur de la cause des droits de l'homme parce que nous nous sommes engagés à maintenir la paix. Maintenir la paix exige plus que des opérations de maintien de la paix; il faut des actions et des réformes et cela exige aussi d'être prêts à dénoncer des attaques insensées contre des personnes innocentes de par le monde. En ce moment même, en Asie du Sud-Est, nous sommes témoins d'une situation à fendre le cœur et d'atteintes aux droits de l'homme et contre des civils innocents. En fin de compte, cette situation met en danger la souveraineté et la sécurité de l'ensemble de la région. Ces dernières semaines, le peuple de mon pays et le monde entier ont été témoins d'une grande tragédie en Birmanie, concernant les Rohingya. Tout récemment, les forces de sécurité birmanes ont riposté à des attaques menées par des militants contre des avant-postes du Gouvernement avec une brutalité inouïe, en incendiant des villages et en chassant les Rohingya de leurs maisons. Les images de cette violence et de ses victimes ont choqué le peuple américain et tous les gens de bonne volonté de par le monde. Et aujourd'hui, nous sommes témoins d'un exode sans précédent, car plus de 400 000 Rohingya, dont des dizaines de milliers d'enfants, ont été forcés de fuir la Birmanie pour se rendre au Bangladesh, et leur nombre ne cesse d'augmenter de jour en jour.

Hier, le Secrétaire d'État, M. Tillerson, a discuté de la question des réfugiés Rohingya avec Aung San Suu Kyi et a exhorté le Gouvernement et l'armée birmans à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et à répondre aux allégations de violations des droits de l'homme. Même si nous saluons les affirmations de Suu Kyi selon lesquelles les réfugiés qui regagnent leurs foyers n'ont rien à craindre, les États-Unis réitèrent leur appel aux forces de sécurité birmanes pour qu'elles mettent immédiatement fin à leurs actes de violence et appuient les efforts diplomatiques en faveur d'une solution à long terme. Le Président Trump et moi-même demandons au Conseil de sécurité et à l'ONU de prendre des mesures fermes et rapides pour mettre un terme à cette crise et apporter espoir et assistance aux Rohingya en ces temps difficiles. S'il n'est pas mis fin à cette violence, comme l'exige la justice, elle ne fera qu'empirer, et sèmera des graines de haine et de chaos

qui risquent de réduire en cendres la région pendant des générations et de mettre en péril notre paix à tous.

Comme je l'ai dit, maintenir la paix exige plus que des opérations de maintien de la paix; il faut des actions, du courage et des convictions. Les Nations Unies doivent donc être prêtes à faire davantage. En effet, comme le Président Trump l'a déclaré hier :

> « Si les justes, qui sont nombreux, ne font pas face aux méchants, qui sont très peu nombreux, le mal triomphera. Quand les gens et les peuples de bonne volonté deviennent de simples spectateurs de l'histoire, les forces de la destruction ne font que se fortifier et se renforcer » (*A/72/PV.3*).

Alors, renouvelons notre engagement en faveur de la mission pour laquelle cet organe a été créé. Les premiers mots de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies - « maintenir la paix internationale » – doivent être de nouveau notre guide, notre idéal et notre aspiration. En réformant notre action et cette institution, en faisant preuve d'un courage renouvelé afin de faire entendre notre voix et d'agir chaque fois que les droits inaliénables des personnes innocentes ou la paix du monde sont menacés, nous créerons, comme l'a dit notre Président, « un avenir plus sûr et plus pacifique pour tous ».

Comme le monde a pu le constater hier, notre Président est un homme qui a des convictions et une foi profondes : la foi en Dieu et la foi dans la capacité illimitée des peuples et des pays à améliorer le monde, sur la base de la paix et de la justice. Alors, ma prière aujourd'hui est que cette institution reflète de nouveau cette conviction, avec la foi qu'alors que nous mettons tout en œuvre en faveur de la paix, le Dieu de la paix nous guidera et nous bénira, aujourd'hui, demain et toujours, pour cette génération et pour notre postérité.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Stefan Löfven, Premier Ministre de la Suède, à prendre la parole.

M. Löfven (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Premier Ministre Dessalegn de nous avoir invités à cette importante manifestation. Je remercie le Secrétaire général Guterres de son leadership et, notamment, de ses interventions inspirantes à l'Assemblée générale hier (voir S/72/PV.3)et au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je remercie également M. Mahamat et M. Ramos-Horta de leurs exposés.

Peu de choses m'inspirent davantage que l'énergie et l'enthousiasme, le savoir, la volonté et la détermination de nos jeunes générations. Zaida Catalán, une experte suédoise des Nations Unies, avait toutes ces qualités. Elle a consacré sa vie à aider les autres. En début d'année, à l'âge de 35 ans, elle-même et un autre expert, M. Michael Sharp, des États-Unis, ont été tués alors qu'ils étaient en mission pour les Nations Unies en République démocratique du Congo. Des femmes et des hommes venant de pays du monde entier ont consenti de nombreux sacrifices dans l'exercice des fonctions que leur avait confiées l'ONU. Certains y ont laissé la vie. Je voudrais saisir cette occasion pour honorer, ici au Conseil de sécurité, la mémoire de Zaida et de tous ceux qui ont perdu la vie au service de la paix. Nous tenons également à présenter nos plus sincères condoléances à leurs familles.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'engagement que nous avons pris de ne laisser personne de côté illustrent le potentiel que recèle la coopération multilatérale. Les résolutions parallèles sur la pérennisation de la paix adoptées par le Conseil (résolution 2282 (2016)) et l'Assemblée générale (résolution 70/262) nous obligent à prévenir et à régler les conflits violents.

Ces engagements doivent guider notre action. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir les flambées de violence, les atrocités de masse et les conflits armés; pour veiller à ce que les réfugiés ne risquent pas leur vie en entreprenant de dangereux voyages; pour veiller à ce que l'ampleur actuelle des souffrances humanitaires – la pire crise humanitaire depuis la création de l'ONU – ne se reproduise plus jamais. En effet, seules les personnes qui se sentent en sécurité peuvent avoir confiance en l'avenir et contribuer au progrès de leurs sociétés. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons nous unir dans l'intérêt d'un développement pacifique et durable, plutôt que nous atteler à la tâche de manière individuelle, ce qui aggraverait les tensions et les divisions. Identifier les risques de conflit, y remédier et les prévenir, voilà ce qui doit être au centre de tous nos efforts.

Depuis 70 ans, le maintien de la paix des Nations Unies apporte une contribution majeure à la promotion de la paix et à la création des conditions propices au règlement politique des crises. Nous devons trouver la volonté politique, le courage et les capacités nécessaires pour adapter les opérations de maintien de la paix de sorte qu'elles puissent conserver leur pertinence et continuer à

être dotées de ressources suffisantes, et qu'elles servent à appuyer les processus et les règlements politiques. En effet, instaurer et pérenniser la paix exigera toujours des règlements politiques, si efficaces que soient nos missions par elles-mêmes. Je voudrais mentionner trois dimensions qui, à mon sens, doivent étayer le maintien de la paix des Nations Unies au XXI[e] siècle.

Premièrement, nous devons lutter contre les menaces émergentes et nous attaquer aux causes profondes des conflits. Les vecteurs de conflits sont souvent transfrontières et complexes. Nombre des crises auxquelles le monde est confronté se sont déclarées non pas parce que nous ne nous sommes pas rendu compte qu'elles approchaient –- au contraire, les indices que sont l'exclusion, la marginalisation, les violations des droits de l'homme et les inégalités politiques, sociales et économiques étaient là ––, mais parce que nous n'avons pas su réagir suffisamment tôt ou suffisamment vite. Cela étant, la prévention implique que non seulement nous devons décider de tenir bien compte des signaux d'alerte lorsqu'ils apparaissent, mais nous devons investir dans des sociétés pacifiques afin de tuer dans l'œuf les facteurs de conflit. Nous devons nous attaquer aux problèmes les plus ardus et leur trouver des réponses qui devront peut-être être spécifiques à chaque contexte, tout en conservant une portée générale. Un nouvel élan donné à la prévention des conflits violents et la pérennisation de la paix sont les priorités énoncées par le Secrétaire général. Nous, membres du Conseil de sécurité, devons l'appuyer de tout cœur dans cette entreprise.

Prenons acte du rôle du maintien de la paix à cet égard. Plus de 118 000 militaires, policiers et civils – Casques bleus et Bérets bleus – servent actuellement en poste dans 16 opérations de maintien de la paix, depuis Haïti à l'ouest jusqu'au Jammu-et-Cachemire à l'est. Nous remercions les femmes et les hommes qui servent dans les missions de maintien de la paix pour le travail qu'ils accomplissent chaque jour en notre nom. Maintien de la paix et prévention des conflits peuvent et doivent aller de pair; c'est impératif.

Deuxièmement, nous devons avoir des partenariats plus forts. Il est crucial, si nous voulons réussir, d'associer les efforts que l'ONU pour la paix à ceux que les organisations régionales et sous-régionales entreprennent. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine revêt une importance particulière. Je me félicite du nouveau Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité signé cette année. L'Union africaine et ses États membres assument toujours plus de responsabilités en matière de paix et de sécurité. Pour tirer pleinement parti du potentiel offert par ce partenariat, nous devons lui garantir un financement durable et prévisible, ainsi qu'une coopération claire et judicieuse sur le terrain.

Je voudrais également souligner l'importance de l'Union européenne, qui est une partenaire engagée et qui apporte sa contribution à l'ONU. Le Traité sur l'Union européenne évoque les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies. J'espère que le partenariat entre l'Union européenne et l'ONU pourra être développé encore davantage. C'est ce que j'espère aussi s'agissant de la relation trilatérale entre l'Union européenne, l'Union africaine et l'ONU.

Troisièmement, le maintien de la paix des Nations Unies doit évoluer en fonction d'éléments concrets et des enseignements tirés. L'expérience que nous engrangeons grâce à nos contributions peut aider à améliorer et à développer les missions des Nations Unies en vue de les adapter aux objectifs visés. Soixante-dix années de maintien de la paix nous ont fait comprendre la nécessité d'une participation pleine et active des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes. La Suède s'efforce en permanence d'augmenter la participation des femmes. Nous avons encore tellement à faire. Nous savons désormais la nécessité de disposer de mandats réalistes, souples et dûment ordonnancés. Le système des Nations Unies est le plus efficace lorsqu'il fonctionne à l'unisson dans les pays en conflit, en exploitant tous les outils disponibles pour assurer une paix durable.

C'est à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali que la Suède apporte actuellement sa contribution la plus importante, et nous cherchons à développer notre panoplie en nous concentrant sur le renseignement. De fait, renseignements et informations sont indispensables pour protéger aussi bien les soldats de la paix des Nations Unies que les civils, et ils sont le socle de décisions stratégiques prises en connaissance de cause. Nous apprenons à travailler intelligemment et à mettre nos ressources en commun. Nous avons appris une douloureuse leçon : les soldats de la paix doivent faire tout leur possible pour protéger les civils face aux menaces imminentes. En outre, nous avons appris qu'il ne peut y avoir rien de moins qu'un respect absolu de la politique de tolérance zéro de l'ONU en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Depuis 1948, plus de 80 000 Suédoises et Suédois – militaires, policiers et civils – ont participé à

des opérations de paix des Nations Unies, principalement en Afrique, mais également dans d'autres régions du monde. Ils ont porté leurs casques des Nations Unies dans des déserts, dans la crasse, dans la poussière et au milieu de dangers. Nous voyons leurs bérets bleus à Chypre et au Congo. Cette contribution a un coût. Mais notre engagement au maintien de la paix ne faiblira pas. Il n'a pas faibli malgré la mort tragique de Zaida Catalán et de tant d'autres. Au contraire, nous leur devons, à eux et à l'humanité, de réussir.

Je voudrais, pour terminer, reprendre les paroles de l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld, un illustre dirigeant qui a perdu la vie au service de l'ONU : « Seul celui qui fixe l'horizon trouve le bon chemin. »

Nous savons tous quelle route nous devons prendre. En tant que dirigeants nationaux et membres du Conseil, nous devons choisir la paix, investir dans la paix et apporter la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. M. Paolo Gentiloni Silveri, Président du Conseil des Ministres de la République d'Italie, à prendre la parole.

M. Gentiloni Silveri (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur la réforme du dispositif du maintien de la paix. Je tiens également à remercier M. Moussa Faki Mahamat et M. José Ramos-Horta de leurs exposés et à féliciter l'Éthiopie de la résolution 2378 (2017) que nous avons adoptée il y a quelques minutes.

Je pense que la question qui nous intéresse aujourd'hui ne porte pas seulement sur le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais aussi sur celui de l'ONU et sa réputation. Le programme de pérennisation de la paix souligne la nécessité d'une approche globale axée sur les piliers de la sécurité, des droits de l'homme et du développement. Le Secrétaire général António Guterres est même allé plus loin avec sa vision de continuum de la paix, étant fermement convaincu qu'une paix durable ne peut être instaurée qu'en adoptant une approche multidimensionnelle sur l'ensemble du cycle de la paix, allant de la prévention au maintien de la paix, lorsque cela s'avère nécessaire, et du relèvement post-conflit aux processus de réconciliation nationale et de développement durable sans exclusive. Nous sommes maintenant appelés à prendre des mesures concrètes afin de mettre efficacement en œuvre cette approche. Je voudrais mettre en exergue les engagements pris par l'Italie à cet égard en sa qualité de contributeur de sécurité au monde.

Nous sommes très fiers d'être le principal fournisseur de Casques bleus du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et l'un des plus généreux appuis financiers. Nous participons à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au Liban, où nous avons déployé environ 1 100 Casques bleus, ainsi qu'au Kosovo, à Chypre et au Mali. L'Italie a également fourni des capacités au Système de préparation des moyens de maintien de la paix des Nations Unies sous la forme d'unités de manœuvre auxquelles s'ajoute une formation de qualité aux normes professionnelles et déontologiques les plus élevées que nous prodiguons aux Casques bleus. Nous estimons qu'il est essentiel d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard des soldats de la paix qui ont commis des violences sexuelles. Il ne s'agit pas seulement de respecter pleinement les droits fondamentaux, il y va aussi de la crédibilité de l'ONU.

La mise en œuvre des approches de pérennisation de la paix et de continuum de la paix ne peut reposer uniquement sur les efforts et les engagements des États Membres. La Charte des Nations Unies reconnaît déjà le rôle clef que les organisations régionales ont à jouer, tout comme le Conseil qui les considère comme une ressource importante à même d'apporter des solutions locales aux problèmes locaux. Dans ce contexte, je voudrais une fois de plus saluer la récente initiative du Groupe de cinq pays du Sahel et la nouvelle Force conjointe qu'il a mise en place.

L'accord récemment signé entre le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi que leurs rapports constituent une avancée importante et marquent le début d'un partenariat stratégique entre les deux organisations, ouvrant ainsi la voie à une approche plus large. Aujourd'hui, les problèmes de l'Afrique sont nos problèmes. Afin d'assurer concrètement une coopération opérationnelle efficace, nous sommes favorables à ce que l'on examine l'utilisation des contributions mises en recouvrement pour les missions de maintien de la paix de l'Union africaine. Je voudrais toutefois souligner qu'il est également important de veiller à ce que toutes les exigences en termes de qualité des contingents, de formation, d'équipement et de normes élevées de responsabilité soient remplies.

L'Italie est prête à apporter son plein appui à cette fin par le biais de ses carabiniers et forces de défense, que ce soit en Somalie, en Afghanistan, en Iraq, en Libye, au Sahel, dans le golfe Persique, aux Balkans ou en Europe orientale. Lorsque notre assistance s'avère nécessaire, nous ne ménageons aucun effort pour renforcer les capacités à tous les niveaux, de la sécurité aux frontières à celle des élections et des pratiques judiciaires et pénitentiaires à la lutte contre le crime organisé et la traite.

Nous accordons également l'attention voulue au renforcement des capacités des soldats de la paix, afin qu'ils puissent faire face aux défis émergents, tels que les attaques fréquemment commises contre le patrimoine culturel. À cet égard, je voudrais rappeler au Conseil notre force opérationnelle Unis pour le patrimoine, qui a été créé en coopération avec l'UNESCO. Il s'agit d'une entreprise qui est ancrée dans notre identité culturelle commune et fait écho à la résolution 2347 (2017) sur la protection du patrimoine culturel dans les zones touchées par le conflit, qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil.

Nous devons nous assurer que les engagements que nous avons pris à l'appui du maintien de la paix soient honorés. Les considérations budgétaires et financières sont certes des aspects très importants, mais nous devons éviter de faire primer les considérations de coût sur l'efficacité des missions de maintien de la paix. Si nous voulons vraiment parvenir à une solution à long terme, l'efficacité doit, en effet, être notre principal objectif, car il s'agit d'une question qui pourrait nuire à la crédibilité du Conseil. Nous devons montrer à la communauté internationale que le Conseil est capable de réagir rapidement et efficacement aux menaces et défis internationaux actuels et nouveaux qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Ce n'est pas une tâche facile, mais c'est le devoir primordial qui nous incombe en vertu de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent S. E. Mme Theresa May, Première Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à prendre la parole.

Mme May (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Premier Ministre, d'avoir convoqué le présent débat et d'avoir coordonné la résolution 2378 (2017) sur une question d'une grande importance pour le Royaume-Uni. Je me félicite de son adoption à l'unanimité. Je remercie les intervenants, le Secrétaire général António Guterres, S. E. M. Moussa Faki Mahamat et S. E. M. José Ramos-Horta.

Le Secrétaire général a fait de la réforme de l'approche des Nations Unies en matière de paix et de sécurité une priorité, et ce, à juste titre. Le Conseil de sécurité a une responsabilité solennelle que nous devons assumer. Le Secrétaire général a appelé à ce que l'ONU devienne plus coordonnée dans son approche des conflits, en cherchant à prévenir les flambées de violence avant que nous ne soyons contraints à envoyer des Casques bleus. Je partage sa vision de la pérennisation de la paix et appuie sans réserve les mesures qu'il prend pour la mettre en œuvre.

Si nous voulons que nos opérations de maintien de la paix soient couronnées de succès, nous devons avoir une stratégie politique claire en matière de règlement des conflits. Car quel que soit le courage avec lequel nos soldats de la paix s'acquittent de leur mandat, la paix ne sera instaurée que quand nous aurons bien compris la dynamique du conflit. Je suis donc encouragée par le fait que la résolution 2378 (2017) reconnaît le rôle politique vital que jouent le Conseil et les bons offices du Secrétaire général dans le règlement des conflits.

Cependant, la politique ne se limite pas à la mission de maintien de la paix sur le terrain. Tout comme les soldats de la paix, le Conseil doit être disposé et capable de s'acquitter de ses fonctions. Trop souvent, nous sommes dans l'impasse et incapables d'agir. Trop souvent, nous ne parvenons pas à nous entendre sur un message fort de condamnation lorsque nos résolutions ne sont pas appliquées par certains États. La performance du Conseil face à la situation au Soudan du Sud, où un conflit sévit depuis cinq ans alors que le pays n'existe que depuis six ans, laisse à désirer. C'est pourquoi, tout comme nous voulons surveiller la performance de nos missions de maintien de la paix, nous devons également surveiller la nôtre.

Le Royaume-Uni est fier d'être un champion de la réforme du maintien de la paix. En septembre 2016, nous avons organisé à Londres la Réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies, un événement historique marqué par un communiqué, qui a été signé par 64 pays et qui trace la voie à suivre pour améliorer le maintien de la paix. En amont de la prochaine réunion, qui se tiendra à Vancouver dans deux mois, nous devons nous concentrer sur la concrétisation de la vision dont nous avons convenu à Londres et poursuivre les progrès réalisés depuis la présentation il y a deux ans du dernier rapport (voir S/2015/446) du

Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Nous aspirons à une meilleure planification des missions de maintien de la paix, à plus de promesses de personnels et d'équipement dont l'ONU a besoin et à une amélioration des performances des soldats de la paix sur le terrain. Je me félicite que ces questions soient mentionnées dans cette résolution, et je vais les aborder une par une.

Premièrement, en ce qui concerne l'amélioration de la planification, pour planifier nos missions plus efficacement, nous devons en déterminer clairement les objectifs pour être en mesure d'évaluer nos progrès et de déterminer le moment où il convient que la mission se retire. Cela exige que les différentes composantes de l'ONU – paix et sécurité, développement et action humanitaire – travaillent de concert pour parvenir à une compréhension commune de la situation et coordonner nos efforts afin d'y remédier. Lorsque les circonstances sur le terrain évoluent, nous devons examiner nos missions avec souplesse et les adapter promptement.

Deuxièmement, pour ce qui des promesses, nous avons généré collectivement plus de 80 nouvelles promesses de personnels et de moyens au cours des deux dernières années. C'est fantastique, mais les promesses ne sont que la première étape. Nous devons tous les concrétiser par le déploiement de contingents sur le terrain. Début juillet, des soldats britanniques ont officiellement ouvert un hôpital de campagne à Bentiu, au Soudan du Sud. Ce faisant, je suis fière que nous ayons tenu notre promesse de doubler le nombre de soldats britanniques déployés au sein de missions des Nations Unies. Cela a exigé de la patience et de la détermination, et nous avons travaillé la main dans la main avec nos collègues de l'ONU.

Les promesses sont cruciales afin que l'ONU puisse toujours déployer les contingents les plus qualifiés pour effectuer le travail en question, et non pas les seuls qui sont disponibles. Plus vite nous concrétiserons ces paroles de promesses formulées autour d'une table par une présence effective de femmes et d'hommes sur le terrain, plus vite nous réaliserons cet objectif. Je me félicite que cette résolution renforce ce point.

Des efforts sont également en cours en vue d'améliorer la génération stratégique de forces. Alors que nous réformons le maintien de la paix et ajustons les mandats, nous devons être sûrs que nous disposons des effectifs et des compétences nécessaires et que nous sommes prêts à les déployer. C'est pourquoi le Royaume-Uni et la France organiseront un débat sur cette question le mois prochain.

J'apprécie également le fait que la résolution reconnaît le rôle vital que jouent les femmes dans le maintien de la paix, ainsi que notre engagement à doubler le nombre de femmes déployées au sein d'opérations de maintien de la paix d'ici à 2020. À la réunion ministérielle de Londres, nous avons réaffirmé cet objectif et décidé que 15 % des postes d'observateur militaire et d'officier d'état-major devaient être occupés par des femmes.

Troisièmement, s'agissant d'améliorer la performance, je salue ce que parviennent à réaliser les soldats de la paix des Nations Unies dans des circonstances souvent extrêmement difficiles, et je rends hommage à ceux qui ont perdu la vie. Nous leur demandons beaucoup. Nous devons leur donner toutes les chances de réussite en leur fournissant une formation de haute qualité, du matériel en état de marche et des dirigeants compétents et résolus. Toutefois, lorsque ces conditions ne sont pas remplies, nous devons appliquer le principe de responsabilisation. L'énorme contribution fournie tout au long des 70 années d'histoire du maintien de la paix est remise en cause par tout manquement au mandat de protection des civils et tous les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Cette résolution innove en appelant à la collecte de données relatives à la performance pour nous permettre d'assurer un suivi plus efficace de la performance en matière de maintien de la paix et d'évaluer le niveau de réussite. Je vais être très claire : l'exploitation et les atteintes sexuelles ne peuvent continuer. Nous appuyons pleinement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la résolution 2272 (2016) du Conseil. C'est la raison pour laquelle j'ai rejoint le cercle de dirigeants du Secrétaire général et le Royaume-Uni a signé le pacte volontaire de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Je conclus en soulignant l'importance que revêt le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine (UA) en vue de réaliser une paix durable sur le continent africain. Un dispositif de financement sûr pour les opérations dirigées par l'Union africaine pourrait nous aider à atteindre cet objectif. La résolution 2320 (2016) et l'engagement pris par l'Union africaine de financer 25 % des opérations d'appui à la paix de l'UA constituent la base de notre action visant à ce que ces opérations soient financées en partie par l'ONU au cas par cas J'accueille

avec satisfaction la poursuite du débat en vue de définir le rôle du Conseil dans le déploiement et la clôture des opérations de paix et d'adopter des normes communes de performance, de conduite et de gestion financière pour toutes les opérations de l'ONU et de l'Union africaine. Nous devons également élaborer une solution novatrice pour garantir le financement de la Mission de l'Union africaine en Somalie, sur une base sûre, au-delà de 2018. Toutes les options doivent être envisagées pour que le Conseil puisse prendre une décision informée et acceptable pour tous.

Je remercie toutes les délégations de la contribution vitale que leurs pays apportent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je remercie une fois de plus l'Éthiopie d'avoir organisé le présent débat et les intervenants de leurs exposés. Ensemble, nous pouvons renforcer l'efficacité du maintien de la paix, et la résolution que nous venons d'adopter marque une avancée importante à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Chine.

M. Wang Yi (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens en premier lieu à remercier l'Éthiopie d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également le Secrétaire général. Guterres, le Président Faki Mahamat et le Président Ramos-Horta de leurs exposés.

La délégation chinoise se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2378 (2017). Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont confrontées à de nombreux nouveaux problèmes et défis. La Chine appuie une réforme raisonnable et nécessaire visant à renforcer la capacité des opérations de maintien de la paix à s'acquitter de leur mandat. À cet égard, nous souhaitons faire les observations suivantes.

Premièrement, les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies constituent la pierre angulaire du maintien de la paix. Les normes fondamentales qui gouvernent les relations internationales, notamment l'égalité souveraine, la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres pays et le règlement pacifique des différends, de même que les principes directeurs des opérations de maintien de la paix qui en découlent, doivent être strictement respectés en toutes circonstances.

Deuxièmement, la recherche d'un règlement politique doit demeurer l'objectif central du maintien de la paix. Le règlement politique et pacifique des différends est consacré par la Charte des Nations Unies. Les opérations de maintien de la paix doivent toujours contribuer à la réalisation de cet objectif et être correctement planifiées en fonction des circonstances dans les pays hôtes.

Troisièmement, un partenariat solide est fondamental pour les opérations de maintien de la paix. Il faut motiver les pays hôtes et les pays qui fournissent des contingents et des fonds, mettre pleinement à profit le rôle des organisations régionales et sous-régionales et contribuer à créer des partenariats étroits.

Quatrièmement, la réforme doit faciliter le développement durable, qui est essentiel au maintien de la paix. Il importe que la réforme du maintien de la paix contribue à promouvoir un environnement sûr et stable dans les pays hôtes afin de favoriser le développement durable et d'éliminer la pauvreté et les autres causes profondes des conflits.

Ces dernières années, certains pays africains se sont heurtés à des difficultés dans leurs efforts pour maintenir la paix et la sécurité sur leur territoire. La communauté internationale, en particulier l'ONU, doit améliorer tous les aspects de sa coopération avec l'Union africaine (UA) en matière de maintien de la paix. Nous pensons que les efforts doivent être axés sur les aspects suivants.

Premièrement, nous devons renforcer l'appui politique. Nous devons aider les pays africains à régler les problèmes africains de manière indépendante et par des moyens africains. Nous devons également intensifier la coopération entre l'ONU et l'UA en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de reconstruction après un conflit.

Deuxièmement, nous devons renforcer l'appui au renforcement des capacités. Pour répondre aux aspirations et aux besoins de l'Union africaine, l'ONU doit contribuer au renforcement de ses capacités et aider l'UA à constituer des forces permanentes, des forces de réaction rapide et un mécanisme d'alerte rapide.

Troisièmement, nous devons augmenter l'appui financier. La Chine appuie la proposition de l'Union africaine concernant le financement du maintien de la paix et appelle le Conseil de sécurité à mettre au point une méthode concrète pour appuyer les opérations de maintien de la paix indépendantes de l'UA, conformément aux résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017).

La Chine a toujours soutenu fermement les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et y participe activement. La Chine est un important fournisseur de contingents et le deuxième plus grand fournisseur de contributions financières. Nous avons déployé environ 35 000 soldats et 2 700 policiers au sein de opérations de maintien de la paix. Au sommet des dirigeants sur les opérations de paix des Nations Unies de 2015, le Président Xi Jinping a présenté de nouvelles propositions en vue de renforcer les opérations de maintien de la paix, et il a annoncé une série de mesures importantes que prendrait la Chine pour soutenir les opérations de maintien de la paix. Nous, les Chinois, avons toujours honoré nos promesses. La Chine a constitué une force de maintien de le paix en attente forte de 8 000 soldats et créé une unité de police permanente pour le maintien de la paix, fourni une formation à plus de 800 soldats de la paix des Nations Unies et aux pays concernés, et elle a mis sa première unité héliportée à disposition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. La Chine s'emploie actuellement à verser 100 millions de dollars d'aide militaire à l'UA. Nous avons fait du soutien aux opérations de maintien de la paix une priorité du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement.

Il est difficile d'instaurer la paix, plus encore de la maintenir. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et plus vaste pays en développement, la Chine connaît parfaitement la valeur de la paix. Nous continuerons de travailler avec d'autres nations éprises de paix pour apporter un appui concret aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et aux pays africains. Ensemble, œuvrons pour une paix durable sur notre planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) **:** Je félicite l'Éthiopie pour son accession à la présidence du Conseil pour ce mois et je fais écho aux autres orateurs en souhaitant la bienvenue au Premier Ministre Hailemariam Desalegn en tant que Président au cours de cet important débat. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Guterres; le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat; et le Président Ramos-Horta pour avoir partagé leurs opinions au sujet d'une nouvelle orientation à donner au maintien de la paix des Nations Unies.

Cette nouvelle feuille de route décrivant les réformes proposées, visant à répondre efficacement aux anciens et nouveaux conflits multiples et instables, permettra de promouvoir les trois piliers fondateurs que sont la paix, le développement et les droits de l'homme, avec la politique et la prévention comme priorités essentielles.

Le Kazakhstan appuie pleinement ce nouvel accent largement mis sur la prévention et la pérennisation de la paix, et non plus sur le règlement des conflits, ainsi que les changements structurels et la nouvelle configuration des entités des Nations Unies. Ces changement proposés visent à instaurer de meilleures méthodes de travail, une meilleure culture et une meilleure philosophie que celles qui prédominaient tout au long de la chaîne du maintien de la paix, du Siège jusqu'au terrain.

Le recours à la diplomatie, à la médiation et aux bons offices de l'ONU en partenariat avec les efforts des organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la coopération islamique, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de sécurité collective et la Ligue arabe, auront des effets de grande portée.

Le Kazakhstan est d'avis que les nouvelles réformes doivent veiller à ce que les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, tels que consacrés par la Charte des Nations Unies, soient respectés, tout comme celui du statut d'État, qui doit être préservé. Dans le même temps, les États sont tenus de s'acquitter de leur responsabilité juridique, morale et politique pour garantir la protection des civils.

De nouvelles approches en matière de maintien et de consolidation de la paix nécessitent des mandats clairs et réalisables, avec du personnel qualifié, du matériel et des ressources pour les activités de consolidation de la paix. L'accent ne doit plus être mis sur de simples arrangements militaires, mais sur des programmes plus cohérents et sur de nouveaux partenariats pour réduire les coûts et les frais généraux des opérations de maintien de la paix au moyen d'un appui intergouvernemental. Le Conseil doit travailler en étroite collaboration avec la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix pour un financement durable, prévisible et à long terme, afin que les nouvelles réformes puissent prendre racine dans un contexte de renforcement du lien entre sécurité et développement.

Le Conseil de sécurité et le Secrétariat doivent interagir avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le système des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment les organisations régionales, pour que les décisions soient davantage prises en connaissance de cause. Dans ce processus, il importe également de collaborer avec les partenaires internationaux et nationaux, notamment les organismes d'aide humanitaire et la société civile.

Le déploiement de forces régionales s'est révélé efficace, comme le montrent les missions hybrides Nations Unies-Union africaine. C'est le cas par exemple de la Force multinationale mixte, de la Mission de l'Union africaine en Somalie et de la Force de protection régionale, en raison de leur connaissance du terrain local et des tactiques des milices. Cette coopération doit être renforcée sur de nombreux autres fronts, comme l'indique l'accord de partenariat ONU-Union africaine du 19 avril 2017. La collaboration avec les structures régionales facilite également l'action concertée contre le terrorisme, la criminalité organisée, la traite d'êtres humains et les flux migratoires et de réfugiés.

Réformer signifie également d'imposer au personnel de l'ONU les normes d'intégrité et de conduite les plus strictes, de manière à prévenir les comportements répréhensibles. À cet égard, la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et de la violence sexuelles doit être strictement appliquée. Pour démontrer son attachement national à cet objectif, le Kazakhstan a approuvé et signé le Pacte mondial des Nations Unies.

L'utilisation de technologies modernes, de moyens de reconnaissance et de forces dans les missions de maintien de la paix est nécessaire pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU, des acteurs humanitaires et des civils. Toutefois, il convient de tenir compte de certaines considérations judiciaires et juridiques. Dans le même temps, intégrer des analyses tenant compte de la problématique hommes-femmes et des jeunes, et encourager les deux groupes dans le cadre de la planification, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du retrait progressif des missions de toutes les opérations, permettra avec certitude d'obtenir de bons résultats. Il faut déployer un plus grand nombre de femmes dans les opérations de maintien de la paix, avec des spécialistes de la problématique hommes-femmes dans chaque composante de la mission.

Le Kazakhstan est très attaché au maintien de la paix et continuera d'envoyer des observateurs militaires hautement qualifiés, en augmentant sa contribution sur une base annuelle. Le Kazakhstan prépare actuellement son unité de maintien de la paix, en s'appuyant sur l'expérience précieuse qu'il a acquise au cours de l'opération Liberté pour l'Iraq il y a 10 ans. En tant que nouveau pays fournisseur de contingents, nous augmentons constamment notre niveau de préparation, comme l'a confirmé le Département des opérations de maintien de la paix.

Le Kazakhstan a créé son propre centre de formation au maintien de la paix, KAZCENT, qui a déjà été reconnu comme étant conforme aux normes internationales. Nous dispensons des cours sur une base régionale et nous nous efforcerons d'obtenir le statut de centre régional. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous nos partenaires pour l'appui considérable que nous recevons.

Enfin, alors que le Kazakhstan se prépare à s'engager de façon plus concrète dans le contexte du maintien de la paix des Nations Unies, non seulement nous approuvons pleinement les réformes proposées, mais nous nous engageons également à les mettre en œuvre en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes afin de réaliser tout ce que nous envisageons.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Je donne maintenant la parole au Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Le Drian (France) **:** Permettez-moi d'abord de vous remercier, Monsieur le Premier Ministre, pour avoir organisé ce débat sur un sujet dont vous savez combien il est cher à mon pays. Le thème de la réforme du maintien de la paix répond à une double exigence qui n'a jamais paru si importante : une exigence de résultats, répondre à la complexité croissante des crises et aux attentes de populations, et une exigence de moyens, dans un monde aux ressources limitées et où l'efficacité n'est plus une possibilité mais un impératif.

Cette double exigence, nous la retrouvons dans tous les domaines de l'action publique. Mais la Charte des Nations Unies nous a confié une responsabilité unique : préserver la paix et la sécurité internationales. Cette responsabilité unique crée des attentes qui sont immenses. Cette responsabilité nous engage, et nous engage à nous interroger sans relâche sur nos modes d'action, sur notre capacité à répondre aux crises, sur nos réussites, car il y en a, mais aussi sur nos limites.

Je ne veux pas ici tomber dans la critique facile d'un maintien de la paix qui serait inutile, inefficace et trop coûteux. Car nous ne devons pas négliger les progrès significatifs qui ont été accomplis ces dernières années, et nous ne devons pas oublier cette réalité selon laquelle les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont souvent la seule garantie d'un minimum de sécurité et d'un minimum de protection des populations.

Et je veux ici rendre hommage aux 120 000 militaires, policiers et civils, qui sont déployés à travers le monde sur des théâtres difficiles, et qui, chaque jour, en notre nom, sont des messagers et des acteurs de paix.

Mais nous devons aussi entendre les critiques. Nous ne devons pas les sous-estimer. Au contraire, elles doivent être notre boussole pour chercher sans cesse de meilleures réponses. Et c'est ce travail de critique constructive qui doit nous permettre d'avancer vers un maintien de la paix plus efficace, de renforcer ce que nous pouvons faire mieux, de changer ce que nous pouvons faire autrement et de cesser ce que nous ne savons pas faire.

En particulier, il est parfois difficile sur certains théâtres de concevoir une fin aux opérations de maintien de la paix. En République démocratique du Congo, cela fait 18 ans que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo est déployée, et la perspective d'un retrait semble encore lointaine. Au Soudan du Sud, créée pour accompagner la naissance du plus jeune État du monde, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud est aujourd'hui confrontée à une guerre civile et une crise humanitaire sur laquelle elle a peu de prise. Au Mali, déployée pour stabiliser un pays confronté à une menace terroriste, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali porte le triste record d'opération la plus meurtrière des Nations Unies.

Cette simple énumération illustre la limite à laquelle nous sommes parvenus. Les Nations Unies sont devenues la réponse à tous les maux et on attend d'elles qu'elles gèrent à moindres coûts l'intégralité du spectre de crises : protection des civils, stabilisation, sécurité, justice, réinsertion, droits de l'homme, aide humanitaire, accompagnement du processus politique... Et cela n'est plus tenable.

L'autre écueil c'est celui de la tentation de la substitution. Le maintien de la paix s'est construit en apportant des solutions de l'extérieur. Nous avons pensé qu'en déployant une dizaine de milliers d'hommes en appui d'un accord de paix, on réglerait définitivement les conflits. On voit aujourd'hui au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo les limites de cette approche. La présences des soldats du maintien de la paix a beau être massive, elle ne nous garantit plus une capacité à peser d'une manière sérieuse sur les choix des acteurs d'une crise ou d'un conflit. Fort de ce constat, je pense qu'il est temps de renouveler notre logiciel et d'orienter notre réflexion dans deux directions.

Premièrement, renforcer les capacités des États. C'est ce qu'on appelle aussi la réforme du secteur de la sécurité. Et à force d'en parler sans la faire, ce terme est devenu presque un repoussoir. Et pourtant, accompagné d'un processus politique crédible, c'est la clef d'une sécurité durable. Il faut reconnaître que nous n'avons pas réussi dans ce domaine. Nous devons poursuivre notre réflexion et inventer des réponses nouvelles pour mieux associer et responsabiliser les États hôtes et les pays les plus concernés dans la prise en charge de leur propre sécurité. Et c'est ce que nous avons souhaité en soutenant l'initiative du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Le G5 Sahel, ce sont cinq États concernés par une menace terroriste et des trafics en tout genre, qui décident de surmonter leurs différences pour mettre en commun leurs moyens limités, coordonner leurs efforts et mener des actions conjointes. Le G5 Sahel, c'est aussi des pays parmi les plus pauvres du monde qui sont confrontés à une menace qui nous concerne tous. Nous avons donc une responsabilité collective à les soutenir. C'est la première direction : renforcer les capacités des États.

La deuxième direction : plus largement, nous devons trouver les outils adaptés à l'évolution des menaces et à la complexité des crises. Le Président Macky Sall a rappelé cet exemple tout à l'heure. Aujourd'hui au Mali, nous sommes face à un paradoxe. Nous avons, d'un côté, la MINUSMA, opération sous Chapitre VII, qui bénéficie de moyens significatifs mais qui n'a pas un mandat de lutte antiterroriste, pour les raisons que l'on connaît, et, de l'autre la force conjointe du G5 Sahel, qui a un mandat de lutte antiterroriste, mais peu ou pas de moyens et qui doit plaider pour un soutien *ad hoc* de ses partenaires, sans garantie et sans visibilité. Cette situation n'est pas satisfaisante. Et si l'attribution d'un mandat de lutte antiterroriste à la MINUSMA n'est pas la solution, alors c'est une autre architecture à laquelle nous devons travailler.

Par ailleurs, l'ONU n'a pas le monopole de la gestion de crises. Cela a été dit à plusieurs reprises. L'Union européenne et l'Union africaine et ses organisations sous-régionales sont devenues des acteurs majeurs du règlement des crises. Nous devons mieux nous appuyer sur la valeur ajoutée de chacun pour construire une réponse consolidée et coordonnée. Nous devons réinventer l'articulation entre ces outils. Je ne peux que rejoindre l'analyse du Secrétaire général et les pistes qu'il a mises en avant lors de son intervention liminaire. Chacun doit se recentrer sur son corps de métier. Et pour cela, nous devons trouver les moyens d'accompagner la montée en puissance des partenaires régionaux.

Depuis un an, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont beaucoup travaillé, et nous présentent aujourd'hui des options sérieuses pour une réponse africaine aux défis sécuritaires du continent. Certaines questions, dont la question cruciale du financement, restent ouvertes et doivent être affinées. J'entends les réticences. J'entends même l'hostilité de certains. Mais je suis convaincu pour ma part que c'est cela l'avenir. Je sais le chantier majeur engagé au sein de l'Union africaine. La France se tiendra prête à traduire, en lien avec nos partenaires africains, les évolutions engagées au Conseil de sécurité le moment venu.

Voilà, Monsieur le Président, soyez assuré du soutien de la France aux efforts que vous avez engagés sur ce thème qui nous rassemble aujourd'hui. La France restera un acteur engagé au service d'un maintien de la paix plus efficace, au service des populations les plus vulnérables.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer nos condoléances au Gouvernement et au peuple mexicains à la suite de la destruction et des pertes en vies humaines causées par les terribles tremblements de terre.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix de leurs exposés respectifs sur le sujet d'aujourd'hui. Nous saluons l'initiative prise par l'Éthiopie d'organiser un débat public consacré à la réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies.

En juin, 2014, la Fédération de Russie, qui assurait alors la présidence du Conseil de sécurité ce mois-là, avait organisé un débat public sur le même sujet (voir S/PV.7196). Même à l'époque, il était déjà évident que les activités de maintien de la paix devaient être adaptées aux nouvelles réalités internationales. Depuis lors, beaucoup a été accompli. Nous avons reçu des rapports du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix ainsi que plusieurs autres du Secrétaire général, et la réforme du dispositif de maintien de la paix est en cours. Toutefois, il y a de nouvelles tâches à mener dans le domaine du maintien de la paix qui nécessitent une discussion approfondie entre les États Membres et le Secrétariat en vue d'élaborer des approches cohérentes et équilibrées afin de remédier à la nature fragmentée des fondements politiques et juridiques, concevoir les doctrines correspondantes et rédiger en temps voulu des documents normatifs fondés sur l'analyse et l'expérience accumulée.

La position fondamentale de la Russie est que pour régler un conflit quelconque il faut d'abord recourir aux moyens politiques, en mettant l'accent sur le dialogue national, et que concourir à la création des conditions idoines à cette fin doit être au premier plan des opérations de maintien de la paix. Le principe fondateur du maintien de la paix des Nations Unies demeure valable : les Casques bleus ne doivent être déployés qu'avec le consentement des parties à un conflit.

Le deuxième pilier des opérations de paix des Nations Unies, c'est l'impartialité. Il serait absolument inacceptable que des soldats de la paix, sous quelque prétexte que ce soit, prennent le parti de l'une ou l'autre des parties au conflit. Notre attitude s'agissant du renforcement des mandats des missions de maintien de la paix est extrêmement prudente. Nos Casques bleus ne peuvent utiliser la force qu'en cas de légitime défense et pour protéger leur mandat. L'expérience consistant à doter les soldats de la paix d'une autorité supplémentaire, comme par exemple en République démocratique du Congo et au Mali, ne nous a pas encore convaincus que les pertes élevées enregistrées dans le cadre d'opérations ayant impliqué la force se justifient par les résultats obtenus sur le terrain. Si confier des mandats robustes est l'option que nous devrons retenir, alors il faudra que ces mandats soient très soigneusement calibrés en fonction de situations spécifiques.

Nous saluons le processus de réflexion en cours au niveau du Secrétariat sur la réforme du maintien de la paix. Le Secrétaire général a une certaine marge de

manœuvre s'agissant des décisions administratives, notamment concernant les changements organisationnels à apporter à la structure du Secrétariat et des missions des Nations Unies. Toutefois, lorsqu'il s'agit des aspects politiques du maintien de la paix, tout changement doit être approuvé par l'organe intergouvernemental compétent, et cela s'applique plus particulièrement aux questions sensibles touchant à la souveraineté de l'État. Une tendance récente, activement promue par le Secrétariat et un groupe d'appui formé de certains États, est celle de ce qu'on appelle le renseignement dans le maintien de la paix. Bien entendu, les opérations de paix consistent d'abord et avant tout en des unités militaires déployées dans des régions où il existe des menaces à la sécurité, et, dans ce cas, elles ne peuvent certainement pas opérer sans une reconnaissance appropriée du terrain. Mais même là, il reste la question importante de la façon dont l'information reçue est contrôlée et gardée secrète.

Cependant, nous n'accepterons aucune tentative d'interpréter ce renseignement de façon élargie ou de l'appliquer à la légère. Tout transfert de données concernant les activités opérationnelles d'une mission de maintien de la paix ne peut se faire qu'avec le consentement du Gouvernement hôte, et uniquement à des fins clairement définies, limitées et légitimes, à savoir assurer la sécurité des soldats de la paix et la protection des civils Cette approche a été approuvée par les États Membres lorsqu'ils ont adopté le rapport (A/70/19) du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nous estimons qu'il serait inacceptable d'interpréter arbitrairement les mandats confiés au Secrétariat par les États Membres. Cela saperait l'autorité de l'ONU et nuirait au déroulement des opérations de maintien de la paix.

Un facteur très important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, c'est un partenariat véritable entre les membres de la communauté internationale. Nous saluons les efforts faits par les organisations régionales et sous-régionales qui opèrent dans des régions relevant de leur juridiction au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous relevons les progrès notables faits par l'Union africaine dans la mise en place d'une architecture de paix et de sécurité à l'échelle du continent. Nous croyons fermement que seules des actions proactives menées par les Africains eux-mêmes permettront de régler les conflits sur le continent.

Nous appelons tous les États à faire en sorte que ce soit principalement les pays africains qui déterminent les moyens d'instaurer la paix et la sécurité, conformément au principe qu'ils ont eux-mêmes établi, à savoir des solutions africaines aux problèmes africains. Les pays africains sont obligés de faire face non seulement à des problèmes internes et à des conflits, ils sont également confrontés à une recrudescence sans précédent des activités terroristes, qui ont augmenté à la suite de l'aventurisme occidental au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le passage de combattants et d'armes par la Libye vers le sud, le Mali, le Niger et le Tchad, a entraîné la formation d'importants groupes terroristes et les a renforcés dans la région sahélo-saharienne. L'État islamique d'Iraq et du Levant, Boko Haram et Al-Qaida au Maghreb islamique ont joint leurs forces dans le nord du Mali et au Niger. Al-Mourabitoun a accru ses activités et s'efforce de réunir tous les groupes extrémistes au Mali, en Mauritanie et au Niger. Les Chabab restent très actifs en Somalie.

La Russie continue de préconiser une assistance plus efficace aux pays africains afin de renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme. Nous sommes prêts à partager notre expérience en matière de lutte contre le terrorisme avec nos partenaires africains. Des centaines de soldats de la paix et de policiers africains sont formés chaque année dans nos institutions pour faire face à cette menace. Les pays africains ont également posé la question relative à une assistance matérielle et financière à leurs efforts visant à maintenir la paix et la sécurité sur le continent, notamment dans le cadre du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Nous sommes prêts à rechercher des accords mutuellement acceptables.

Il existe également des perspectives de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), par exemple dans le sud-est de l'Ukraine. C'est nous qui avons lancé l'initiative de créer la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. L'objectif est de faciliter l'application stricte et complète des accords de Minsk en vue de régler la crise en Ukraine. Comme nous le savons, ces accords ont été adoptés à l'unanimité dans la résolution 2202 (2015) et doivent être respectés.

Le maintien de la paix est l'une des principales activités de l'ONU et revêt une grande importance pratique pour la vie de millions de personnes. Tous les États Membres peuvent apporter leur contribution, en

particulier les pays fournisseurs de contingents. Nous appelons à ce que toutes les questions relatives au maintien de la paix soient examinées dans les instances compétentes, comme le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et la Cinquième Commission. Nous pensons que les initiatives synergiques à l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité aboutiront à un plus grand respect de la nature universelle et de la légitimité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Japon.

M. Kono (Japon) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi d'être ici, au Conseil de sécurité aujourd'hui pour examiner les difficultés rencontrées par les opérations de paix des Nations Unies et envisager leur réforme. Je souhaite rendre un très grand hommage à S. E. M. Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, pour son initiative d'organiser la séance d'aujourd'hui, et à S. E. M. António Guterres, le Secrétaire général des Nations Unies, pour son leadership dans la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le maintien de la paix est en effet un effort noble et exaltant dont l'ONU s'acquitte depuis des décennies en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Sous la bannière de sa politique de « contribution proactive à la paix », le Japon n'a épargné aucun effort pour instaurer la paix et la stabilité au sein de la communauté internationale. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont certainement été un élément indispensable de nos efforts. En 2015, le Japon a promulgué une série de lois sur la paix et la sécurité. Dans ce contexte, notre loi sur la coopération internationale en faveur de la paix a été modifiée pour permettre à notre pays de contribuer davantage aux diverses activités de maintien de la paix des Nations Unies. Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la promulgation notre loi sur la coopération internationale en faveur de la paix. Au cours des 25 dernières années, le Japon a envoyé plus de 12 500 personnes dans 27 missions, notamment au Cambodge, sur les hauteurs du Golan, au Timor-Leste et en Haïti. Tout récemment, le Japon a dépêché des unités de génie auprès de la Mission des Nations Unies en Soudan du Sud (MINUSS) pour une période de cinq ans, soit la période de déploiement la plus longue à ce jour pour les soldats de la paix japonais. Ces unités ont réparé environ 260 kilomètres de routes et développé 500 000 mètres carrés de terres. Le Japon continuera d'envoyer des officiers d'état-major au quartier général de la MINUSS et de contribuer à la paix et à la stabilité en Soudan du Sud.

En ce qui concerne le thème d'aujourd'hui – réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies –, le Japon appuie pleinement l'application et le suivi des efforts de réforme visant à rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus efficaces et plus efficientes. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui sera un moteur puissant pour faire avancer nos efforts de réforme. Le Japon appuie fermement la résolution 2378 (2017) et s'emploiera à la mettre en oeuvre. Parmi les nombreux efforts de réforme, je voudrais souligner l'importance de la formation et du renforcement des capacités des soldats de la paix des Nations Unies. Des soldats de la paix bien formés et qualifiés sont essentiels pour assurer l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix. Il faut combler le fossé entre ce qui est nécessaire sur le terrain et les capacités et le matériel dont disposent les soldats de la paix. Le Japon est un solide partenaire de l'ONU dans l'élaboration du projet des Nations Unies pour le déploiement rapide des capacités de génie africaines, mené au Kenya depuis 2015. Dans le cadre de ce partenariat, environ 80 membres du personnel des Forces d'autodéfense japonaises ont été dépêchés comme instructeurs pour former 130 membres des services de génie de cinq pays d'Afrique de l'est.

Étant donné que plus de la moitié des missions de maintien de la paix sont déployées en Afrique, nous pensons que la coopération entre les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et les opérations de soutien de la paix de l'Union africaine est essentielle. Le Japon continuera à promouvoir la mise en valeur des ressources humaines pour la stabilité sociale en Afrique, qui est l'un des domaines prioritaires de la Déclaration de Nairobi adoptée par la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et les principaux pays fournisseurs de contingents d'Asie et d'Afrique, le Japon continuera de s'attacher à renforcer les capacités des pays de la région indopacifique, qui s'étend de l'Asie-Pacifique à l'Afrique. Je tiens également à souligner qu'il est important que l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres coordonnent leurs activités de renforcement des capacités de manière cohérente. Le Japon a organisé le mois dernier une réunion à laquelle ont participé des responsables de plus

de 30 pays. La nécessité d'une coordination cohérente a été largement reconnue.

Le rapport du Secrétaire général sur un mécanisme visant à combler l'écart entre la constitution des forces et les capacités sera présenté au Conseil de sécurité dans les 90 jours suivant l'adoption de la résolution d'aujourd'hui. J'espère que les recommandations feront fond sur les meilleures pratiques, y compris le Projet des Nations Unies pour le déploiement rapide de capacités de génie africaines. Nous sommes déterminés à poursuivre les discussions sur la base de ce rapport au Conseil de sécurité.

Je voudrais également souligner l'importance du rôle des femmes dans le maintien de la paix et la mise en valeur des ressources humaines parmi les jeunes qui assument notre avenir. Ceux qui sont touchés et affligés par les conflits sont surtout des femmes et des enfants. Les femmes soldats de la paix peuvent leur apporter le soutien approprié et répondre à leurs besoins spécifiques. Les femmes jouent un rôle indispensable dans le maintien de la paix. Le Japon accueillera un séminaire d'information le mois prochain à Tokyo sur la promotion de davantage de femmes à des postes de direction dans les missions. Nous nous efforçons également d'élargir le nombre de civils contribuant au maintien de la paix en renforçant la formation des jeunes.

Le Japon continuera à contribuer activement aux activités de maintien de la paix. De plus, en tant que membre du Conseil de sécurité, mon pays va prendre une part active aux discussions pour la réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies et travaillera en étroite coordination avec les autres États Membres, ainsi qu'avec l'ONU, afin que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient plus efficaces, plus efficientes et plus souples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Loedel (Uruguay) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, l'Uruguay tient à exprimer sa solidarité avec tous les pays qui, ces derniers jours, ont été victimes de violents phénomènes climatiques, y compris le Mexique, qui a subi un deuxième tremblement de terre meurtrier et dévastateur hier.

Je remercie la présidence éthiopienne du Conseil, en la personne du Premier Ministre éthiopien, M. Hailemariam Desalegn, d'avoir convoqué ce débat opportun et important sur le processus de réforme des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je salue également la manière ouverte et transparente avec laquelle l'Éthiopie a mené les négociations sur la résolution si importante adoptée aujourd'hui (résolution 2378 (2017)).

Je salue la déclaration du Secrétaire général et le remercie pour la clarté des concepts qui y figuraient, ce qui permet aux États Membres de mieux comprendre la vision du Secrétariat sur cette question d'une importance fondamentale.

De même, nous remercions le Président de la Commission de l'Union africaine et le représentant du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix de leurs exposés.

Qu'il me soit permis de réaffirmer une fois de plus l'engagement de notre pays à l'égard des opérations de maintien de la paix, engagement qui existait avant même qu'elles ne soient appelées ainsi. Malgré sa faible population, l'Uruguay a déjà déployé plus de 43 800 personnes au cours de sa longue histoire en tant que pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police dans une vingtaine d'opérations à travers le monde. Aujourd'hui, la contribution des effectifs uruguayens place notre pays parmi les principaux fournisseurs de contingents du continent américain et parmi les 20 premiers dans le monde. Ces efforts soutenus depuis plusieurs décennies font que notre pays dispose d'une expérience très riche dans le domaine des opérations de maintien de la paix, surtout lorsqu'on considère que plus de 80 % de nos généraux, plus de 70 % de nos officiers et 70 % de nos contingents ont déjà participé à de telles opérations.

Notre pays a suivi l'évolution des opérations de maintien de la paix à la fois sur le terrain et dans les débats. En tant que membre élu du Conseil de sécurité, nous saisissons l'occasion offerte par la séance d'aujourd'hui pour exprimer notre appui au processus de réforme, dont l'objectif est de rendre ces opérations plus efficaces et rationnelles et de faire en sorte qu'elles puissent continuer de s'acquitter des mandats pour lesquels elles ont été conçues.

Les opérations de maintien de la paix restent le moyen le plus économique et le plus efficace dont dispose la communauté internationale pour contribuer à la paix. Par conséquent, nous ne devons jamais oublier que les décisions budgétaires et les politiques doivent toujours aller de pair, afin d'éviter que l'une ou l'autre ne rende un mandat irréalisable. À cet égard, je voudrais partager quelques réflexions qui sont fondamentales

pour mon pays à l’heure où l’on parle de réformer ce processus. Elles reflètent la position nationale que nous avons systématiquement exprimée et défendue depuis les 21 mois que nous siégeons au Conseil.

Premièrement, nous estimons que deux documents constituent le point de départ incontournable du processus de réforme actuel. Il s’agit du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d’étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) et du rapport ultérieur du Secrétaire général sur l’application de ses recommandations (S/2015/682). Le contenu de ces deux documents garde toute sa validité et son actualité. Bien qu’il y ait eu des progrès dans la mise en œuvre des recommandations qui y sont énoncées, il reste beaucoup à faire, en gardant avant tout à l’esprit que la voie à suivre doit être ancrée dans les principes et objectifs inscrits dans la Charte et les principes fondamentaux du maintien de la paix.

Deuxièmement, nous considérons que le succès d’une opération de maintien de la paix dépend dans une large mesure de la planification effectuée par quatre composantes ayant une responsabilité partagée, à savoir le Conseil, les États ou les parties qui contrôlent le territoire en question, les pays fournisseurs de contingents ou d’effectifs de police et le Secrétariat. Pour ce qui est du Conseil, celui-ci doit être uni au moment d’adopter les stratégies politiques permettant de concevoir des opérations qui encouragent les acteurs nationaux en conflit à s’engager réellement en faveur de solutions politiques durables et pacifiques. À cela doivent s’ajouter des opérations plus souples et adaptables, dotées de mandats clairs fondés sur des priorités et des ressources réelles et adéquates. Il y a certes eu des améliorations dans ces domaines, mais elles demeurent insuffisantes.

En outre, une fois qu’une opération est déployée avec un mandat valide, le Conseil a la responsabilité d’exiger et d’obtenir des États hôtes le plein respect des dispositions convenues dans les accords sur le statut des forces. Ces documents garantissent la protection du personnel envoyé à titre volontaire par les pays fournisseurs et assurent en outre la fonctionnalité de l’opération. Nous devons faire en sorte d’éviter qu’un État, et encore plus un État participant à une opération, n’entrave les missions établies par le Conseil.

En tant que pays qui fournit depuis longtemps des contingents, l’Uruguay attache une importance particulière aux responsabilités qui incombent aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, dans la mesure où ce sont eux qui œuvrent sur le terrain et mettent en œuvre les mandats. À cet égard, la formation de ce que dans notre pays nous appelons « l’opérateur de paix du XXIe siècle » est essentielle, autrement dit la formation à la complexité des tâches à mener pour exécuter l’ensemble du mandat. Cela veut dire notamment éviter l’absence de mandat, éviter les refus d’obéir aux ordres, et éviter l’incapacité de protéger les civils ou le manque de matériel, pour ne mentionner quelques-unes des insuffisances qui ne devraient pas être tolérées.

Ces problèmes nous les avons constatés à l’envi, notamment lorsqu’il s’agit de protéger les civils dans les situations urgentes. Je ne vais pas revenir ici sur la position de notre pays concernant cette question, puisque celle-ci est bien connue et respectée, mais je voudrais souligner la contribution que les Principes de Kigali sur la protection des civils peuvent apporter au processus de réforme, étant donné qu’ils portent sur l’efficacité de la protection des civils grâce à la formation, à la conduite sur le terrain et à l’application du principe de responsabilité.

Quant au Secrétariat, son rôle est déterminant pour ce qui est de l’évaluation, des recommandations, de sa capacité à fixer des critères fondamentaux et supérieurs en matière de fonctionnement et de respect des mandats et de la détermination des besoins de reconfiguration des missions. Les coupes budgétaires et de personnel observées récemment obligent l’Uruguay à réaffirmer que toute reconfiguration doit s’effectuer au cas par cas et sur la base d’une évaluation complète du Département des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, je voudrais évoquer notre position sur l’évolution du processus de réforme. Nous estimons que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Comité des 34, a une contribution importante à apporter, tout comme la Cinquième Commission, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix et le Secrétariat. Nous pensons qu’il faut commencer à dépasser la rivalité qui semble exister entre les organes ou les comités et qui ralentit le processus, puisque chacun d’eux a des tâches propres qui ajoutées l’une à l’autre forment une contribution positive. Nous considérons que les efforts déployés par le Secrétaire général dans le cadre de son initiative de réforme du dispositif de paix et de sécurité de l’Organisation vont dans ce sens.

Je voudrais mentionner tout spécialement le Comité des 34, étant donné que notre pays a toujours

défendu son action, convaincu du fait qu'il réalise un travail important et pertinent qui, à notre avis, mérite d'être tout particulièrement souligné, notamment s'agissant de l'examen des recommandations des rapports du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix et du Secrétaire général.

Enfin, je voudrais parler de la manière d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la réforme. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui comporte des éléments qui permettront au Conseil d'être plus actif, en particulier grâce à l'examen des rapports du Secrétaire général sur les progrès réalisés et à la tenue d'un débat public annuel. Nous applaudissons ces éléments.

Je voudrais conclure en soulignant à nouveau l'engagement constant et indéfectible de l'Uruguay et en rappelant que tant que la participation des femmes ne sera pas systématique, les opérations de maintien de la paix ne parviendront pas à l'efficacité optimale et au plein succès.

Le Président (*parle en anglais*) :Je donne maintenant la parole au représentant de l'État plurinational de Bolivie.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter mes excuses pour l'absence de notre Ministre des relations extérieures, qui a eu un imprévu et a dû partir hier soir. C'est pour cette raison qu'il n'est pas ici aujourd'hui. Nous félicitons la présidence éthiopienne d'avoir organisé ce débat. La Bolivie a appuyé la résolution 2378 (2017), que nous avons adoptée aujourd'hui, non seulement par son vote, mais également en la parrainant.

En outre, à l'instar du Président, le Gouvernement et le peuple boliviens voudraient exprimer leur profond chagrin et présenter leurs condoléances au Gouvernement et au peuple mexicains pour les personnes qui sont mortes ou qui ont été blessées à la suite du tremblement de terre d'hier. Nous exprimons également les mêmes sentiment à nos frères et sœurs dans les Caraïbes et aux États-Unis, qui ont subi les conséquences de terribles ouragans de ces derniers jours.

La Bolivie se félicite de l'exposé présenté par le Secrétaire général, ainsi que des exposés du Président de la Commission de l'Union africaine et du Président du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

Il y a deux ans, les Nations Unies ont pris connaissance du rapport et des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446). D'une manière générale, ce rapport examine les différents environnements dans lesquels ces opérations sont déployées actuellement et les tâches qui leur sont confiées. L'approche suivie met en évidence les priorités et mesures permettant de renforcer ces opérations, tout cela dans le but de mettre en place un système cohérent et capable de s'adapter aux nouvelles situations de conflit et d'après-conflit.

Nous avons également pris note des recommandations de l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, qui, dans son rapport du 2 septembre 2015 (S/2015/682), appelle à la consolidation d'une réforme cohérente et viable des opérations de paix afin de les rendre plus efficaces, plus réactives et plus responsables vis-à-vis des pays et des personnes qu'elles sont censées aider. Le rapport indique que cette réforme doit s'articuler autour de trois piliers : la prévention et la médiation; des partenariats plus solides entre acteurs régionaux et mondiaux; et la recherche de nouveaux moyens de préparer et de conduire les opérations de paix.

La Bolivie est un État qui défend le dialogue, la négociation et les mécanismes de règlement pacifique. Dans ce contexte, la Bolivie affirme qu'une approche préventive, dans le cadre d'un examen au cas par cas du contexte des conflits, est essentielle pour une bonne élaboration des mandats, quelle que soit leur nature, dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États, en encourageant l'appropriation nationale et en s'abstenant d'utiliser les opérations de paix en tant qu'outils d'intervention.

D'autre part, le renforcement du dialogue, de la négociation et de la coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux revêt une importance cruciale pour prévenir les conflits. La pertinence de cet aspect se reflète notamment dans les efforts concertés déployés par l'Union africaine, par l'intermédiaire du Conseil de paix et de sécurité, et des organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui ont permis de faire des progrès importants en matière de prévention des conflits. Ces efforts sont encore plus efficaces lorsque les organisations régionales et sous-régionales et les Nations Unies ont une même

compréhension des crises et une approche commune en vue de leur règlement.

À cet égard, nous devons prendre en compte toutes les modalités d'appui possibles pour un financement prévisible, durable et souple des opérations de paix, conformément à la résolution 2320 (2016). Ces modalités doivent être évaluées et révisées pour que les Nations Unies soient plus autonomes vis-à-vis des pays qui apportent des contributions plus importantes, car ce facteur peut être utilisé à l'encontre des objectifs et des buts des missions. Par conséquent, les mandats doivent être clairs et correspondre à la réalité sur le terrain. Ils doivent être conçus sur la base des objectifs poursuivis. Il faut également doter ces opérations d'un personnel adéquatement formé et équipé.

On ne peut pas atteindre les objectifs poursuivis en se contentant de procéder à des ajustements budgétaires, qui ne correspondent pas toujours à la réalité sur le terrain, et sans mener des consultations avec le pays hôte. Dans de nombreux cas, les pays qui ont les moyens d'apporter des contributions plus importantes ont également une dette historique plus importante envers les pays dans lesquels les missions sont déployées. Nous estimons que les évaluations stratégiques conjointes, menées par l'Union africaine et les Nations Unies au moment d'autoriser les opérations de paix, doivent porter sur les implications financières du déploiement de ces missions, entre autres facteurs, et doivent être prises en considération et mises en œuvre.

De même, dans le contexte de la consolidation de la paix, il est impératif de mettre en œuvre les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000). Il faut réaffirmer, garantir et favoriser la participation des femmes aux processus de paix, par leur rôle actif dans la prévention, la médiation, la négociation et le dialogue, en vue de leur participation à la recherche de solutions sur un pied d'égalité avec les hommes et à la reconstruction au lendemain des conflits, grâce à leur réintégration économique, sociale et culturelle. Par ailleurs, il faut faire de l'inclusion d'un nombre équitable de femmes dans les opérations de paix une priorité.

En ce qui concerne la violence sexuelle en période de conflit, nous notons avec une vive préoccupation que ce fléau fait des victimes dans toutes les couches de la société. Malheureusement, la guerre et les conflits armés ont toujours eu et auront toujours des conséquences dévastatrices pour l'humanité. La Bolivie réitère son appui et son engagement en faveur de la politique de tolérance zéro du Secrétaire général. En outre, nous saluons et appuyons les initiatives globales lancées dans le cadre de son programme d'action contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

La Bolivie réaffirme son appui et son engagement en faveur des opérations de paix et rend hommage au travail réalisé par le personnel des Nations Unies, ainsi que par le personnel des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, des hommes et des femmes qui risquent leur vie jour après jour pour consolider une paix durable et pérenne, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous n'avions pas l'intention d'évoquer au Conseil de sécurité des questions qui relèvent de la compétence de l'Assemblée générale, mais la délégation américaine a introduit dans ce débat certaines questions qui, de l'avis de notre délégation, appellent une réponse. Elle a parlé de la composition actuelle du Conseil des droits de l'homme. Ce n'est pas un hasard si le représentant des États-Unis s'en est pris aux membres du Conseil des droits de l'homme, car les États-Unis ne peuvent pas contrôler ce Conseil. Je souhaiterais qu'il y ait un débat franc dans cette même optique, en vue de réformer le Conseil de sécurité – pour le réformer et pour garantir la participation pleine et active de nombreuses régions qui sont malheureusement exclues compte tenu de la composition actuelle du Conseil.

De même, nous estimons que l'unilatéralisme est l'une des menaces principales qui pèsent sur le multilatéralisme et les accords conclus sous l'égide des Nations Unies. Ce matin, le Mouvement des pays non alignés – composé de 120 Membres de l'Organisation, soit près des deux tiers des Membres de l'ONU – qui réclame une réforme du Conseil de sécurité, a adopté une déclaration politique, à savoir la Déclaration politique de New York. Je voudrais donner lecture de deux paragraphes de cette Déclaration politique, car elle a quelque chose à voir avec les affirmations du représentant des États-Unis.

Les Ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Réaffirment leur opposition à l'unilatéralisme et aux mesures coercitives unilatérales imposées par certains États, y compris d'ordre économique, financier ou commercial, en violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et des normes et principes régissant les relations

pacifiques entre les États, ce qui peut conduire à l'affaiblissement et à des violations de la Charte des Nations Unies, du droit international et des droits de l'homme, au recours à la menace ou à l'emploi de la force – je répète, la menace ou l'emploi de la force – et à des pressions et des mesures coercitives en vue de réaliser leurs objectifs politiques nationaux, notamment les mesures utilisées comme moyen de pression politique, économique ou financier contre un pays, plus encore contre des pays en développement »

Ils se sont en outre déclarés

« Préoccupés par l'imposition persistante de telles mesures qui nuisent au bien-être des populations des pays concernés et font obstacle à la pleine réalisation de leurs droits de l'homme ».

Qu'il me soit permis de lire un autre paragraphe :

« Les Ministres déclarent réaffirmer leur détermination à s'abstenir de reconnaître, d'adopter ou d'appliquer des mesures ou lois coercitives unilatérales ou extraterritoriales, notamment des sanctions économiques unilatérales, ou d'autres mesures d'intimidation et de restrictions arbitraires des déplacements, destinées à exercer des pressions sur les pays non alignés – menaçant leur souveraineté et leur indépendance, ainsi que leur liberté d'exercer le commerce et d'investir – et à les empêcher d'exercer leur droit de décider, de leur propre chef, de leur propre système politique, économique et social, lorsque ces mesures ou lois constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies, du droit international, notamment des principes de non-ingérence, d'autodétermination et d'indépendance des États soumis à de telles pratiques, du système commercial multilatéral et des normes et principes régissant les relations amicales entre les États et, à cet égard, à rejeter et condamner ces mesures et ces lois et la poursuite de leur application, à persévérer dans leurs efforts visant à en obtenir la suppression, à inviter instamment les autres États à faire de même, comme l'ont demandé l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU, et à demander aux États appliquant lesdites mesures ou lois de les abroger totalement et immédiatement. »

(*l'orateur reprend en espagnol*)

On a parlé de la République de Cuba. Cuba a été victime, ces derniers jours, d'un ouragan ravageur qui a malheureusement entraîné des dommages matériels très lourds et, hélas, des pertes en vies humaines. Mais malgré cette situation, Cuba dépêche des médecins dans d'autres îles sœurs des Caraïbes afin de répondre à leurs besoins face à cette catastrophe naturelle.

Cuba est sans le moindre doute un exemple de solidarité; en effet, en contrepartie de cette solidarité, elle n'a demandé à personne de concession d'exploration minière ou pétrolière, ni imposé de quelconques conditions. Cuba est un exemple en matière de droits de l'homme. Je serais heureux si nombre de nos pays affichaient les mêmes indicateurs en matière d'éducation et de santé publique. Mais avant tout, Cuba est un exemple de dignité. En effet, Cuba supporte depuis plus de 60 ans un blocus unilatéral et injuste. C'est pourquoi l'Assemblée générale s'est réunie à diverses reprises pour mettre un terme à ce blocus.

À cet égard, la Bolivie exige que les États-Unis mettent fin, de manière unilatérale et sans condition, à ce blocus injuste qui, depuis maintenant 60 années, inflige tant de souffrances au peuple cubain. Il s'agit d'une politique injuste, d'une politique qui a échoué et qui, à ce titre, doit cesser. Les nouvelles mesures annoncées par le Président Trump constituent une résurgence du blocus économique, financier et commercial contre Cuba et annulent les progrès enregistrés dans les relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis. L'heure est venue pour les Nations Unies de faire respecter leurs décisions et, pour les États-Unis, non seulement de lever ce blocus criminel, mais également d'accorder des réparations économiques pour les dommages provoqués et de restituer Guantánamo à la souveraineté cubaine.

On a également parlé de la République bolivarienne du Venezuela. Actuellement, la République bolivarienne du Venezuela est précisément confrontée à ce que 120 États Membres de l'ONU ont rejeté : des sanctions unilatérales et une menace d'invasion par le Gouvernement des États-Unis, qui tente naturellement de boycotter le processus de dialogue qui est en train d'avoir lieu. Il va sans dire que la Bolivie rejette catégoriquement ces sanctions unilatérales. Elle rejette ces menaces d'invasion et d'emploi de la force, comme cela est dit dans la Charte des Nations Unies elle-même. En outre, nous tenons à faire part de notre solidarité et de notre appui au Président Nicolás Maduro Moros et au peuple vénézuélien. La Bolivie accompagnera les démarches de dialogue, de sorte que ce soient les moyens

démocratiques proposés et prévus par le Gouvernement vénézuélien qui règlent la situation dans ce pays frère.

On a également parlé des relations avec Israël. Le Mouvement des pays non alignés, le Groupe des 77 et la grande majorité des membres de l'Assemblée générale ont clairement exprimé leur opposition à l'occupation criminelle du territoire palestinien par Israël. La Bolivie condamne la construction de nouvelles colonies de peuplement, condamne les agressions militaires contre le peuple palestinien et exige que soit mise en œuvre la solution des deux États, avec un État palestinien et un État israélien à l'intérieur des frontières d'avant 1967, et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

J'invite maintenant S. E. M. Jacob Zuma, Président de la République sud-africaine, à prendre la parole.

Le Président Zuma (*parle en anglais*) : Malheureusement, j'apprends à l'instant que je dois abréger ma déclaration. Bien que je n'aie pas eu le temps d'en faire une version condensée, j'essaierai d'être bref.

L'Afrique du Sud se félicite de la convocation du débat public de ce jour sur les opérations de maintien de la paix. Pour l'Afrique et pour tous les États membres de l'Union africaine, la problématique des opérations de maintien de la paix – en particulier les opérations d'appui à la paix sous conduite africaine – revêt une immense importance. Le présent débat intervient à point nommé, car il se produit sur fond de diverses menaces posées à la paix et à la sécurité en Afrique.

Les fléaux du terrorisme et de l'extrémisme violent, de même que la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites, sont quelques-uns des problèmes de sécurité auxquels l'Afrique est confrontée actuellement. En outre, l'apparition de nouveaux groupes armés et de groupes armés dissidents, ainsi que la présence de forces négatives dans certaines des situations de conflit sur le continent sont une source de préoccupation. Certaines de ces menaces peuvent être propres au continent africain. Dans le même temps, on peut arguer que certaines menaces, tels le terrorisme et l'extrémisme violent, sont des phénomènes mondiaux, dont les répercussions transcendent les frontières. L'ONU a donc pour obligation d'appuyer les initiatives régionales de paix et de sécurité entreprises au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Des progrès importants ont été réalisés dans la promotion du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons de la signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, le 19 avril. Ce cadre démontre clairement qu'on ne peut laisser à l'Union africaine la responsabilité de relever à elle seule les défis en matière de paix et de sécurité, étant donné leur complexité et leurs vastes répercussions. Le Cadre permettra de renforcer et de consolider plus encore la coordination, la coopération et la collaboration entre les deux organisations.

La question d'un financement prévisible, souple et durable pour les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine avec l'autorisation du Conseil de sécurité est une source de profonde préoccupation pour l'Afrique du Sud. Si nous comprenons l'appréhension de certains membres du Conseil concernant l'utilisation de contributions mises en recouvrement de l'ONU pour le financement de ces opérations, nous restons d'avis que les débats du Conseil de sécurité sur cette question d'une importance fondamentale pour l'Afrique doivent être guidés par le principe de primauté de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, étant entendu que lorsque l'Union africaine intervient dans les conflits et les situations de crise sur le continent, elle le fait au nom du Conseil de sécurité. Par conséquent, l'ONU a le devoir de fournir des contributions aux opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine avec l'autorisation du Conseil de sécurité.

L'Afrique du Sud se félicite, à ce titre, des mesures prises par le Secrétaire général pour trouver une solution à cette question. Nous avons pris note des quatre options de financement possibles qui permettraient aux contributions mises en recouvrement de l'ONU d'être utilisées pour combler les lacunes de financement des opérations de soutien de la paix dirigées par l'Union africaine, options qui sont présentées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/454) sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations. Ces options incluent le versement

d’une subvention en cas de situation d’urgence exceptionnelle; le financement conjoint d’un budget élaboré conjointement; la création de bureaux d’appui des Nations Unies; et le financement conjoint d’une mission hybride. Nous observons en outre que sur ces quatre options, le Secrétaire général a recommandé que le Conseil de sécurité approuve en principe celle du financement conjoint d’un budget élaboré conjointement.

Ma délégation est d’avis que le Conseil de sécurité devrait examiner la possibilité de mettre en œuvre toutes les options de financement proposées dans le rapport du Secrétaire général au cas par cas, sachant que la modalité retenue serait déterminée en fonction de la nature et des particularités de chaque opération de soutien à la paix dirigées par l’Union africaine. Toutefois, elles devraient être appliquées de manière à faire fond sur les succès tout en corrigeant les faiblesses à la lumière des enseignements tirés de l’expérience passée.

Je tiens à réaffirmer l’attachement continu de l’Afrique du Sud à la revitalisation du Fonds pour la paix de l’Union africaine. Nous appuyons les trois volets d’activités devant être financés par le Fonds. D’après nous, la médiation et la diplomatie préventive doivent demeurer la principale priorité de nos activités de paix et de sécurité afin d’atténuer les effets des conflits.

L’Afrique du Sud souscrit à l’observation faite dans le rapport du Secrétaire général, selon laquelle

> « [l]a communauté internationale a de plus en plus recours aux opérations de soutien à la paix car celles-ci sont cruciales pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique » (*S/2017/454, par. 2*).

C’est pourquoi ma délégation estime que l’ONU peut faire davantage sur la question du financement des opérations de soutien à la paix en Afrique, en prenant en considération les circonstances dans lesquelles ces opérations sont déployées, souvent au prix d’importants sacrifices humains. Au final, il s’agit d’une contribution fondamentale à toute opération de soutien à la paix qui doit être appréciée à sa juste mesure par la communauté internationale dans son ensemble.

Pour terminer, je voudrais également rappeler à chacun l’objectif et la responsabilité que nous partageons d’œuvrer à une Afrique pacifique, stable et prospère, conformément aux objectifs du projet phare de l’Agenda 2063 de l’Union africaine, l’initiative Faire taire les armes d’ici 2020.

Le Président (*parle en anglais*) : J’invite maintenant S. E. Mme Kersti Kaljulaid, Présidente de la République d’Estonie, à prendre la parole.

La Présidente Kaljulaid (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir convoqué le débat public d’aujourd’hui. L’Estonie reste attachée au programme de réforme du Secrétaire général António Guterres. Les réformes doivent nous mener à une ONU plus efficace, mettant clairement l’accent sur la prévention des conflits et la médiation. Nos opérations de maintien de la paix doivent viser des objectifs concrets et être assorties de stratégies de sortie. Pour être efficaces, les opérations doivent avoir une souplesse intrinsèque, étant donné que le théâtre d’intervention est inévitablement instable.

Les meilleures informations sur l’évolution des besoins nous viennent de nos commandants de mission et d’autres entités sur le terrain. Dès lors, c’est en appliquant leurs suggestions que nous pouvons être sûrs de nous adapter automatiquement aux changements sur le terrain. Qui plus est, être à l’écoute de ceux qui sont sur le terrain et prendre en compte ce qu’ils ont à dire est bon pour la motivation de nos forces. Il faut que ceux qui sont sur le terrain aient le courage de nous dire, à nous décideurs, ce dont ils ont besoin. De notre côté, nous devons être réceptifs à leurs propos, car ce n’est qu’ainsi qu’ils continueront de nous suivre. Nous créons ainsi un cercle vertueux d’adaptation qui nous permettra de réaliser nos objectifs en matière de maintien de la paix.

Pour réaliser une paix durable, le partenariat avec les organisations régionales, les gouvernements hôtes et les communautés locales est vital. Il est mieux servi en démontrant jour après jour à quel point il est important de protéger les civils, de garantir la durabilité de l’état de droit, le respect des droits de l’homme et du droit international, et de faire participer les acteurs locaux à la promotion des valeurs fondamentales qui sous-tendent toutes nos actions.

Les opérations de maintien de la paix doivent être complétées par des activités visant à améliorer concrètement les conditions de vie des populations touchées, notamment la mise en œuvre rapide de projets efficaces et visibles qui créent des emplois et permettent d’assurer la prestation de services sociaux de base à l’issue du conflit. D’autre part, tous les mécanismes qui promeuvent la pleine participation des femmes à la consolidation de la paix et à la sécurité sont essentiels, car ils permettront d’offrir la meilleure protection

possible aux enfants dans les zones de déploiement des missions.

Nous ne pouvons réaliser une paix durable que si nous avons une compréhension vaste et approfondie des conflits et de leurs causes profondes. À cet égard, il est regrettable que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ait été dépossédée de son unité de renseignement. Cette dernière fournissait aux décideurs à tous les niveaux un éclairage sans pareil sur les problèmes qui se posent.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de la paix et de la sécurité mondiales. Malheureusement, les opérations de maintien de la paix sont parfois considérées comme un gaspillage de ressources, auquel s'ajoutent des résultats insuffisants, mais nous savons qu'il en est tout autrement, et nous devons trouver des moyens de le faire savoir. La communication est une garantie importante de l'appui continu du public.

Il est difficile de susciter une vaste attention par les moyens modernes, mais ils sont cependant en train de devenir un des outils les plus efficaces pour faire connaître nos objectifs, nos initiatives et les résultats que nous obtenons. Comme le montre la recherche, le maintien de la paix réduit le nombre de victimes civiles. En outre, il est également économique. Le budget de maintien de la paix de l'ONU représente moins de 1 % des dépenses militaires mondiales, et son coût est supporté en partage par les 193 États Membres de l'ONU. C'est la vérité simple dont nous pouvons être fiers tout en aspirant à une amélioration constante de nos activités de maintien de la paix, comme il convient dans ce monde imprévisible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Président de la République d'Indonésie.

M. Kalla (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence éthiopienne d'avoir convoqué le présent débat public.

L'attachement de l'Indonésie à la paix et à la sécurité mondiales est consacré par notre Constitution. Ainsi, peu de temps après son indépendance, l'Indonésie s'est empressée de déployer son premier contingent de Casques bleus. Aujourd'hui, nous sommes un des principaux pays fournisseurs. Nous déploierons prochainement 1 040 soldats de la paix, y compris ceux déployés au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

La contribution des Casques bleus à la paix et à la sécurité mondiales est indiscutable. Cependant, en cette période d'incertitude mondiale et compte tenu des problèmes qui l'accompagnent, une réforme est nécessaire. L'Indonésie est donc favorable à la réforme des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Je souhaite faire plusieurs observations pertinentes.

Premièrement, une réforme efficace repose sur un appui politique collectif et solide. Le partenariat entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs et hôtes doit être renforcé. L'esprit de cloisonnement de l'ONU doit donc être abandonné. Deuxièmement, le rapport de 2015 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) fournit des orientations importantes pour entreprendre des réformes de fond des opérations de maintien de la paix. Nous devons appliquer ces lignes directrices dans la pratique. Troisièmement, nous devons continuer de lier la diplomatie préventive, la médiation et la consolidation de la paix, qui sont des éléments essentiels de la pérennisation de la paix.

La réforme doit refléter les besoins réels des soldats de la paix sur le terrain. Le renforcement des capacités est un élément essentiel. Il repose sur la normalisation des connaissances et une formation novatrice, qui permettront de renforcer la capacité des soldats de la paix à protéger les civils tout en assurant leur propre sécurité. Au bout du compte, le monde bénéficiera du renforcement des capacités des soldats de la paix des Nations Unies.

De son côté, l'Indonésie est disposée à contribuer non seulement au renforcement du professionnalisme des soldats de la paix, mais également à la promotion du rôle des femmes dans le maintien de la paix. Au cours des trois dernières années, le Centre indonésien pour le maintien de la paix a formé des soldats de la paix originaires de 30 pays, notamment 7 000 soldats de la paix indonésiens.

Les mécanismes régionaux jouent un rôle indispensable dans le maintien de la paix et de la stabilité. En Asie du Sud-Est, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a créé un écosystème régional de paix, de stabilité et de prospérité. Cela constitue un exemple de la contribution concrète des organisations régionales à la paix mondiale. L'ONU doit donc renforcer son partenariat et sa collaboration avec les organisations

régionales. Son partenariat avec l'Union africaine, par exemple, a permis de combler des déficits de capacités sur le continent.

L'Indonésie, qui est déterminée à être un partenaire véritable de la paix mondiale, présentera sa candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2019-2020 afin de créer un écosystème mondial de paix et de stabilité, garantir la synergie entre les objectifs de pérennisation de la paix et de développement et lutter contre le terrorisme, le radicalisme et l'extrémisme violent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre du Népal.

M. Krishna (Népal) (*parle en anglais*) : Le Népal félicite la présidence éthiopienne du Conseil pour la convocation de cet important débat public. Nous remercions également le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de leurs exposés importants.

Le maintien de la paix est l'activité phare de l'ONU dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les opérations de maintien de la paix contemporaines ne se contentent pas de superviser les cessez-le-feu, elles sont devenues des opérations multidimensionnelles. Cependant, le maintien de la paix ne permet pas de réaliser ce que peuvent apporter les accords politiques négociés. De même, il ne peut y avoir de développement sans paix ni de paix durable sans développement durable. Les efforts de maintien de la paix doivent permettre de renforcer les capacités nationales des pays sortant d'un conflit et demeurer impartiaux et crédibles.

Le Népal est considéré comme un partenaire résolu et fiable des activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis près de 60 ans. Plus de 130 000 soldats de la paix népalais ont été déployés à ce jour, et 73 ont sacrifié leur vie. Le Népal, qui est actuellement le sixième plus grand fournisseur d'effectifs militaires et de police et qui a déployé du personnel au sein des missions les plus difficiles, souhaite faire les observations suivantes concernant la réforme des activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Les opérations de paix des Nations Unies sont parvenues à s'adapter à l'évolution des situations, et cette tendance doit se poursuivre. La réforme doit être un processus continu, et non un événement ponctuel. Les réformes dépendent de la volonté politique, de l'engagement, de l'appui et de la solidarité de toutes les parties prenantes. L'application sélective des recommandations contenues dans les principaux rapports ne peut pas aboutir aux résultats que nous souhaitons tous.

Le Népal salue l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une montée en puissance de la diplomatie de la paix. Cela doit servir à accélérer la réforme des méthodes de travail du Conseil, notamment en appuyant le renforcement des capacités des gouvernements à pérenniser la paix.

La prévention et la pérennisation de la paix doivent être étayées par des ressources pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et la coordination avec le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui doivent être présents dès la phase préparatoire.

Les missions de maintien de la paix doivent protéger les civils et garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix pour leur permettre de garder le moral, de manière à ce qu'ils puissent accomplir leur devoir même dans les situations difficiles.

Je voudrais terminer en assurant à toutes les personnes présentes que le Népal est déterminé à appuyer la réforme des opérations de paix. Ensemble, mettons fin à la non-application du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) et travaillons de concert pour la réussite du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant S. E. Mme Erna Solberg, Première Ministre de la Norvège, à prendre la parole.

Mme Solberg (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, de la République de Corée, et de mon propre pays, la Norvège. En 2014, nos trois pays ont créé le Groupe interrégional informel des Amis des opérations de paix des Nations Unies. Depuis lors, le Groupe s'est régulièrement réuni pour faciliter le dialogue sur les réformes.

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'année dernière, plus de 65 millions de personnes ont été déplacées de force par des conflits, ce qui constitue un record. Derrière ces chiffres se cachent des hommes, des femmes et des enfants – des familles qui ont été brisées et forcées de quitter leurs foyers. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour

prévenir, atténuer et stopper la source incommensurable des souffrances humaines.

Le rapport de 2015 du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) a été un jalon dans nos efforts pour rendre les opérations de paix plus souples et plus efficaces. Avec d'autres examens récents, ce rapport constitue un ensemble cohérent de recommandations pour adapter les opérations de paix des Nations Unies aux réalités de plus en plus complexes sur le terrain. Je voudrais souligner trois domaines dans lesquels le Conseil de sécurité peut dialoguer et travailler en étroite concertation avec le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les États hôtes.

Premièrement, les opérations de paix devraient toujours être conçues et déployées dans le but de parvenir à une solution politique. Les membres du Conseil de sécurité doivent s'efforcer de surmonter leurs divergences afin de maximiser l'influence politique du Conseil. Alors seulement pourrons-nous espérer un véritable engagement des dirigeants politiques et des parties au conflit. Toutefois, en dernière analyse, aucun engagement extérieur ne peut se substituer à une véritable volonté politique des dirigeants des pays eux-mêmes.

Deuxièmement, l'Organisation des Nations Unies ne peut pas et ne doit pas agir seule. En cette période de changements rapides et profonds de la situation mondiale en matière de sécurité, nous avons besoin d'une solide architecture mondiale de paix et de sécurité dirigée par l'Organisation des Nations Unies en étroite collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales. Nous saluons tout particulièrement le nouveau partenariat stratégique conclu entre l'ONU et l'Union africaine.

Nous encourageons le Conseil de sécurité à tirer le meilleur parti de ses relations avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il est urgent de convenir d'un système de financement et d'appui plus prévisible pour les opérations dirigées par l'Union africaine. Il n'y aura pas de paix durable en Somalie ou au Sahel si la Mission de l'Union africaine en Somalie ou la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel ne sont pas suffisamment financées et soutenues.

Troisièmement, la pierre de touche de nos efforts doit être le renforcement de l'efficacité des opérations sur le terrain. Cela passe par une coopération plus active avec les populations locales, et surtout avec les femmes. L'efficacité des opérations de maintien de la paix repose sur la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'être unie dans l'action, souvent dans des conditions difficiles. C'est pourquoi, nous jugeons très encourageante l'initiative du Secrétaire général pour améliorer les systèmes de gestion de l'ONU afin de renforcer l'unité et l'efficacité de l'ensemble du système. Il faut en priorité assurer la sûreté et la sécurité du personnel que nous déployons sur le terrain en notre nom.

Nous nous félicitons que le Secrétaire général Guterres ait fait de la poursuite de la réforme une pierre angulaire de son programme, en s'appuyant sur le cadre fourni par les examens. Il peut compter sur l'appui constant de l'Éthiopie, de la Norvège et de la République de Corée, ainsi que d'autres amis des opérations de paix des Nations Unies. Nous continuerons d'exhorter au changement, pour permettre aux opérations de paix des Nations Unies de donner toute la mesure de leur potentiel. Nous sommes convaincus que la seule façon d'aller de l'avant est de travailler ensemble, en mettant l'accent sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Lituanie.

M. Linkevičius (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé ce débat public extrêmement pertinent. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le représentant du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies de leurs exposés.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le maintien de la paix – une notion qui n'est même pas mentionnée dans la Charte des Nations Unies – est devenu un outil indispensable pour maintenir la paix et la sécurité nationales. Avec le temps, il est devenu une activité phare de l'ONU.

Aujourd'hui, les soldats de la paix opèrent dans des conditions qui n'ont jamais été aussi difficiles. Ils servent dans des zones où il n'y a pas de paix à maintenir. Le caractère multidimensionnel des opérations de maintien de la paix actuelles et les nouvelles réalités exigeantes sur le terrain soulignent l'urgence d'une réforme du dispositif de maintien de la paix.

En tant que pays fournisseur de contingents, la Lituanie a tout intérêt à rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus efficaces et adaptées

aux besoins du XXIe siècle. En octobre, 34 soldats lituaniens supplémentaires rejoindront la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, pour un total de 39 membres – une contribution qui sera maintenue l'année prochaine.

Il y a plus de deux ans, le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies a publié ses recommandations sur la réforme du dispositif de maintien de la paix (voir S/2015/446). Il est vrai que l'application et le suivi de ces recommandations ont été beaucoup trop lents. Les récentes initiatives concernant la réforme de la paix et de la sécurité prises par le Secrétaire général nous offrent une occasion sans précédent de renforcer la dynamique et de préserver l'esprit du Groupe de haut niveau au cours de l'année prochaine et au-delà. Les propositions de réforme et la détermination du Secrétaire général nous donnent un réel espoir que la pleine application de son programme de réforme puisse remanier le dispositif de maintien de la paix et permettre à l'ONU de tirer pleinement parti de son potentiel en matière de prévention.

La Charte des Nations Unies de 1945 s'ouvre sur ces mots : « Nous, peuples ». Cependant, aujourd'hui, les opérations de paix des Nations Unies sont à juste titre critiquées pour négliger ces personnes mêmes que l'ONU est chargée de protéger. La protection de civils en proie à des menaces imminentes doit rester une priorité centrale de toutes les missions de maintien de la paix. Dans ce contexte, je suis fier d'annoncer que, le 13 septembre, la Lituanie a approuvé et reconnu les Principes de Kigali sur la protection des civils.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que, en dépit de la politique de tolérance zéro proclamée de longue date à l'égard de toutes les formes d'exploitation et de violence sexuelles dont se rendraient coupables le personnel de l'ONU et le personnel apparenté, des violences sexuelles sont encore commises. La Lituanie appuie fermement les efforts du Secrétaire général visant à agir avec détermination et à mettre un terme à l'exploitation sexuelle. Il y a quelques jours, la Lituanie a signé un pacte pour l'élimination de l'exploitation et de la violence sexuelles, et le Président lituanien a rejoint le Cercle de dirigeants.

Bien trop souvent, les processus de médiation et de paix restent dominés par les hommes. Tandis que les femmes pâtissent de façon disproportionnée des conflits, le rôle crucial qu'elles jouent dans la négociation, le maintien et la consolidation de la paix dans leurs communautés est souvent négligé. Le déploiement de conseillères pour la protection des femmes, la formation aux droits de l'homme et la sensibilisation aux questions d'égalité des sexes sont des outils utiles pour le maintien de la paix, et ils doivent être développés davantage.

La sûreté et la sécurité du personnel et des soldats de la paix des Nations Unies sur le terrain doit rester une priorité absolue. Des mesures claires sont nécessaires pour veiller à ce que nos soldats de la paix disposent des capacités dont ils ont besoin pour se protéger eux-mêmes avant tout, et, bien entendu, pour s'acquitter de leur mandat. Les attaques qui se poursuivent contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de nombreuses autres missions indiquent qu'il nous faut mener en urgence une action collective de réforme. L'utilisation des technologies dans le maintien de la paix devrait améliorer les moyens d'alerte rapide et renforcer la capacité de détecter, d'atténuer et de dissuader tous les types de menaces et d'y répondre. Ceci est particulièrement pertinent là où les soldats de la paix sont confrontés à des menaces asymétriques.

En conclusion, nous sommes d'avis que tant le Secrétaire général que les États Membres doivent faire fond sur le consensus qui se dégage pour mieux intégrer la prévention et la pérennisation de la paix dans l'action menée par les opérations de paix des Nations Unies. Faisons en sorte de nous unir autour de l'initiative de du Secrétaire général de réforme du dispositif de paix et de sécurité et exploitons à fond cette dynamique exceptionnelle pour réformer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La séance est levée à 13 h 35.